Lettre d'information sur les Pêches

NUMÉRO : 137 (Janvier–Avril 2012) ISSN : 0248-0735

Sommaire

Activités de la CPS

Page 2 *Formation pratique à l'aquaculture de chanidés aux Fidji*
Page 5 *Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du Projet d'accroissement du commerce de produits agricoles*
Page 6 *Résultats décevants à la 8ème session ordinaire de la Commission thonière*
Page 7 *Succès de la deuxième campagne de marquage en PNG*
Page 8 *Logistique de la récupération des marques en PNG*
Page 10 *Les observateurs dans le programme de marquage*
Page 11 *Dernières améliorations apportées aux systèmes régionaux d'information halieutique*
Page 12 *Les communautés des Îles Salomon réclament l'application stricte de l'interdiction de la pêche d'holothuries*
Page 13 *Petits poissons – gros potentiel*
Page 17 *Formation à la gestion financière à l'intention des agents des services des pêches des Îles Salomon*
Page 18 *Formation à la pêche sportive à Niue*

Nouvelles de la région et d'ailleurs

Page 20 *Les déplacements de la tortue luth dans le Pacifique Sud*
Page 22 *Le MSC accorde officiellement sa certification à la pêche de bonites sur banc libre des Parties à l'Accord de Nauru !*
Page 23 *Chaîne de responsabilité PNA/MSC : une filière thon réinventée*
Page 24 *Une étude de l'OPRT se fait l'écho des inquiétudes de la PITIA concernant l'essor des petits palangriers thoniers*
Page 25 *L'industrie de la pêche salomonaise encourage la formation universitaire*
Page 26 *Les prémices de la navigation en haute mer ?*

Articles de fond

Page 27 *Quel est le rendement de la pêche récifo-lagonaire à Moorea ? Synthèse des différentes données obtenues*
Page 36 *Les DCP, à bannir complètement ?*

Éditorial

La collecte de données fiables sur les prises et l'effort de pêche constitue l'une des plus grandes difficultés auxquelles se heurtent les gestionnaires des pêcheries côtières. Des chercheurs de Moorea (Polynésie française) s'efforcent d'évaluer la production halieutique totale des pêcheries récifo-lagonaires depuis 1985. Dans leur article, page 27, Leenhardt et ses collègues comparent les résultats de cinq études réalisées à l'aide de deux méthodes distinctes : le suivi des captures et les enquêtes de consommation. Il est surprenant de constater que ces deux méthodes ont donné des résultats radicalement différents : les chiffres de production halieutique obtenus à partir des enquêtes menées auprès des ménages sont presque dix fois supérieurs à ceux obtenus grâce au suivi des captures. En conclusion, les auteurs estiment que les résultats des enquêtes sur la consommation des ménages sont les plus fiables.

Bien avant que les gestionnaires des pêches océaniens ne commencent à étudier les populations de poissons et la consommation des ménages, les pêcheurs de la région Indo-Pacifique parcouraient la mer en vue de capturer des espèces pélagiques, très probablement depuis des embarcations. Des archéologues travaillant au Timor-Leste ont récemment découvert une grotte renfermant des restes de thon et de requin vieux de 42 000 ans, qui ont, de toute évidence, été ramenés à terre par l'homme (voir article de Balter, page 26). Cette découverte archéologique fascinante soulève des interrogations intéressantes sur les prémices de la navigation en haute mer. Elle doit également nous inciter à nous demander si nos pratiques de pêche actuelles permettront à nos lointains descendants de trouver du poisson… dans 42 000 ans !

La question de savoir si les pratiques de pêche sont oui ou non destructrices est d'ailleurs soulevée par Tim Adams, qui examine les avantages et les inconvénients des dispositifs de concentration de poissons (DCP) (page 36). Il constate que les DCP ne sont, de par leur nature, ni « bons » ni « mauvais ». En fait, un engin devient « destructeur » dès l'instant où les pêcheurs sont trop nombreux à l'utiliser, sa taille est démesurée par rapport à celle du stock ciblé ou si le stock est déjà affaibli par des facteurs sans rapport avec la pêche.

Aymeric Desurmont
Spécialiste de l'information halieutique (AymericD@spc.int)

Pêcheurs au coucher du soleil à Rabaul, en Papouasie-Nouvelle-Guinée (photographie : Malo Hosken, CPS).

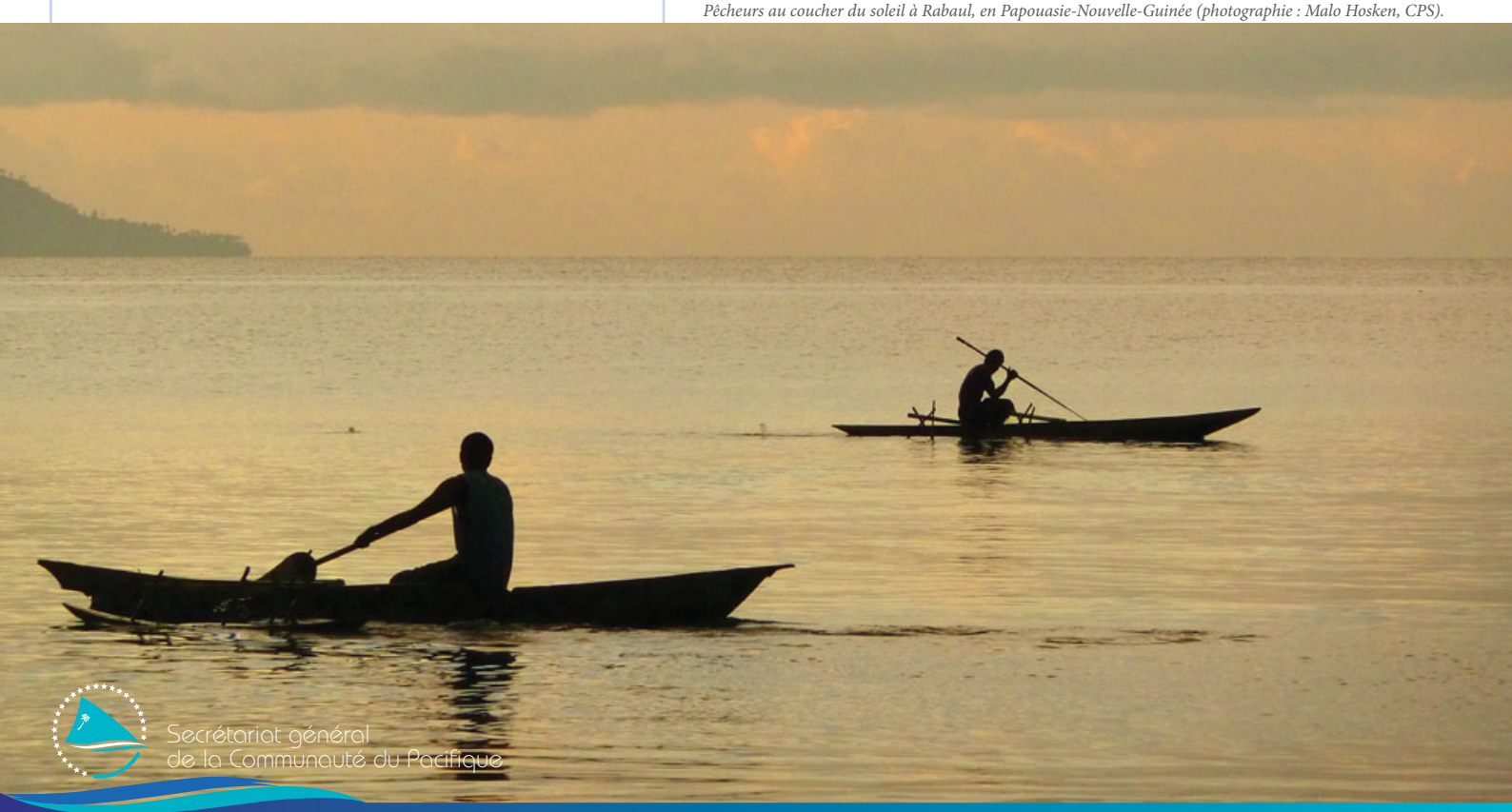

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique

Préparée par la Cellule information halieutique, Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins, CPS

Formation pratique à l'aquaculture de chanidés aux Fidji

La CPS, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et les autorités des États et Territoires insulaires océaniens ont reconnu que* Chanos chanos *constituait une espèce présentant un fort potentiel d'élevage à moindre coût. Si elle s'avère viable dans le Pacifique, l'aquaculture de chanidés contribuerait à faire face à l'augmentation projetée de la demande de poissons de consommation, corollaire de la croissance démographique, et à satisfaire la demande d'appâts pour les besoins de la pêche thonière palangrière.

Les chanidés (*Chanos chanos*, ou *yawa* en fidjien) se prêtent bien à un système d'élevage bas coût, car il est possible de prélever des alevins dans le milieu naturel, de les stocker et de les élever dans des bassins, où ils se nourrissent (principalement) des aliments naturels qui se développent dans l'enceinte aquacole. Si ce type d'aquaculture est peu onéreux, c'est parce qu'il permet d'économiser les coûts de production en écloserie. Les chanidés se situent à un échelon inférieur de la chaîne alimentaire et peuvent se nourrir des algues et du plancton qui se développent naturellement dans les bassins, en complément des aliments composés en granulés vendus à bas prix.

L'aquaculture de chanidés s'est bien développée en Asie du Sud-Est, mais elle est peu pratiquée dans la région océanienne. Cela tient essentiellement au fait que le transfert des techniques de collecte et d'élevage de chanidés à appliquer n'a pas encore eu lieu dans le Pacifique, hormis sur un ou deux sites. C'est pour cette raison que les habitants du village de Vitawa, dans la province de Ra (Fidji), ont mis sur les rails un projet d'élevage de chanidés, en collaboration avec le Service fidjien des pêches, la JICA et la société japonaise Fisheries and Aquaculture International (FAI) Co. Ltd.

Ce projet, déjà évoqué dans un précédent numéro de la Lettre d'information sur les pêches, est parvenu à un stade où des formations pratiques peuvent désormais être proposées à d'autres Océaniens qui souhaiteraient développer leur propre ferme piscicole de chanidés. Aussi le Service fidjien des pêches et la JICA ont-ils proposé qu'un atelier de formation soit organisé à Vitawa, à l'intention d'une trentaine d'habitants d'autres villages des Fidji.

La CPS a donné une portée régionale à cet atelier, en soutenant la participation d'une douzaine de personnes supplémentaires venant des Îles Cook, de Polynésie française, de Nauru, de Palau, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Îles Salomon, des Tonga et de Vanuatu. Le Worldfish Centre des Îles Salomon a financé la participation de deux de ses agents, et les autorités de Nauru ont envoyé à leurs frais un autre participant. L'aquaculture de chanidés suscite un vif intérêt dans toute la région ; d'autres projets sont déjà en cours d'exécution dans des pays tels que Kiribati, Palau et Tuvalu, ou sur le point d'être mis en œuvre aux Îles Cook, à Nauru, aux Tonga et aux Îles Salomon. Deux étudiants originaires des Îles Salomon, actuellement en maîtrise en sciences de la mer à l'Université du Pacifique Sud, entament des études sur l'aquaculture de chanidés dans leur pays sous la direction de la CPS et du Worldfish Centre, et ont également pris part à l'atelier en vue d'apprendre les techniques nécessaires pour conduire leur projet d'étude.

L'atelier visait à proposer un maximum d'activités pratiques en extérieur et un minimum de cours théoriques. Au cours de la première journée, des personnes ressources, comme le

*Alevin de chanidé (*Chanos chanos*)*
prêt à être stocké dans un bassin.

Philippin Mark Napulan et le Japonais Hideyuki Tanaka, ont présenté des exposés sur les paramètres zootechniques de l'élevage de chanidés, et l'aquaculture fondée sur la collecte d'alevins dans le milieu naturel. Alifereti Senikau a passé en revue les diverses expériences acquises dans ce domaine aux Fidji, et Moana Maamaatuaiahutapu en a fait autant pour ce qui est de la Polynésie française, où les chanidés sont très prisés dans certains atolls des Tuamotu.

Une fois la première journée passée, l'apprentissage s'est fait essentiellement sur le tas. Les participants ont pu confectionner leur propre filet poussé, en utilisant les matériaux locaux achetés par les organisateurs de l'atelier, notamment des bambous qui avaient été fournis par les jeunes de Vitawa. L'objectif était que chacun puisse rapporter le filet qu'il avait confectionné dans son village d'origine, afin de tenter, à son tour, de prélever des alevins dans le milieu naturel et de les élever en bassins.

Marika Silimaibau, des Fidji, et Simon Vuto, des Îles Salomon, capturent des alevins de chanidé avec une senne à maille fine.

Les alevins sont soigneusement recueillis dans la senne et placés dans des seaux aérés afin d'être transportés vers les bassins.

Les participants ont également pu découvrir les deux principales techniques utilisées pour collecter les alevins. La première consiste à prélever les alevins présents dans les eaux peu profondes des mangroves. La seconde utilise des filets poussés flottants pour capturer les alevins le long des plages. Les participants qui se sont initiés à la collecte d'alevins en eau peu profonde ont réussi à capturer plusieurs milliers d'individus. Ces captures leur ont permis d'apprendre les bonnes techniques de manipulation et de transport des juvéniles vers la ferme. Les participants ont travaillé avec le groupe de jeunes de la ferme piscicole de Vitawa afin de s'initier à l'acclimatation des alevins dans l'eau des bassins, au tri des captures par espèce et au stockage en nurserie. Outre l'apprentissage des bonnes techniques, l'atelier a permis aux participants de contribuer au projet de ferme piscicole de Vitawa, en ajoutant plusieurs milliers de poissons supplémentaires dans les bassins.

Les participants ont pu s'exercer à calculer correctement la quantité de nourriture quotidienne nécessaire aux poissons. Ils ont également pu découvrir les modes de gestion de l'eau favorisant le développement d'aliments naturels dans les bassins, de sorte à réduire les coûts liés à l'achat de compléments

Le philippin Mark Napulan (avec une bassine bleue sur la photo), spécialiste de l'élevage de chanidés, montre comment attraper les alevins de chanidé au fond d'un filet poussé flottant.

alimentaires. Étant donné qu'une partie des poissons de la ferme de Vitawa avait atteint une taille suffisante pour la récolte, les participants ont également pu s'exercer à récolter des chanidés avec des sennes. Tous ont ainsi pu appliquer les techniques après récolte de mise sous glace, de parage et de fumage du poisson, en vue de son conditionnement sous vide. Toujours dans le cadre de l'atelier, des études de site ont été réalisées afin d'aider les communautés voisines de Togavere et de Vunitogaloa, deux villages de la province de Ra, à identifier des sites potentiels pour la construction de nouveaux bassins. Les participants ont dressé le plan de deux nouvelles fermes, grâce aux conseils dispensés par les personnes ressources présentes à l'atelier ; des mesures ont ensuite été prises et des tracés, effectués au sol, en vue de préparer la construction des bassins et des canaux.

Les réactions des participants et des habitants de Vitawa étaient positives ; ils se sont dits très satisfaits de la dimension pratique de la formation. Les participants extérieurs ont, en particulier, apprécié l'hospitalité dont ils ont bénéficié et l'accueil chaleureux que leur ont réservé les habitants et le groupe de femmes de Vitawa. Venus avec leur propre bagage de connaissances et d'expériences, les participants ont pu échanger des informations avec leurs hôtes, au cours de soirées passées autour d'un bol de kava. Le fait que l'apprentissage des techniques d'élevage de chanidés se soit déroulé au sein même du village de Vitawa a été le point fort de cette formation, qui se distingue des autres ateliers régionaux généralement organisés dans des salles de conférence climatisées, à l'intérieur d'hôtels. Cette formation « en immersion » a été conduite de façon à ce que les enseignements dispensés profitent non seulement aux participants, mais aussi aux habitants du village hôte, tant sur le plan technique, que culturel et financier.

L'organisation de cet atelier tombe à point nommé, étant donné que la région connaît actuellement un regain d'intérêt pour l'aquaculture de chanidés. Plusieurs autres villages des Fidji et d'autres pays océaniens ont lancé, ou lanceront bientôt, leur propre projet d'aquaculture de chanidés fondée sur la collecte d'alevins dans le milieu naturel.

Pour plus d'informations :

Tim Pickering
Chargé de l'aquaculture (eau douce) à la CPS
(TimP@spc.int)

Toutes les photographies de cet article sont de Tim Pickering.

Le Japonais Ken Kikutani montre un chanidé de la ferme de Vitawa ayant atteint une taille suffisante pour être récolté.

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du Projet d'accroissement du commerce de produits agricoles

Le Projet d'accroissement du commerce de produits agricoles (IACT), financé par l'Union européenne (UE) et exécuté depuis l'antenne régionale de la CPS aux Fidji, a désormais atteint son rythme de croisière, puisqu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des entreprises des États insulaires océaniens et du Timor-Leste. Ces entreprises (sociétés privées, associations, conseils et organisations non gouvernementales) sont invitées à formuler des demandes d'assistance au titre du Projet, en vue d'accroître et de diversifier leurs exportations de produits agricoles. Les demandes peuvent également porter sur des projets axés sur des marchandises de substitution aux importations.

En dehors des produits agricoles, le Projet IACT intéresse également les produits de l'aquaculture et de la mariculture. Il vise à aider les fermes aquacoles existantes ou les groupes de producteurs à surmonter les difficultés de production qu'ils rencontrent, à développer leurs capacités techniques et à évaluer les possibilités offertes par le marché, par l'intermédiaire d'études de marché, d'analyses de la chaîne de valeur, de la certification de la sécurité sanitaire des aliments et de l'étiquetage. Seront également encouragées les initiatives en faveur de la création de groupes permettant aux petits producteurs d'unir leurs forces afin d'accroître les économies d'échelle. Le Projet, financé par l'UE, vient renforcer la coordination entre deux divisions de la CPS : la Division ressources terrestres et la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins.

Le Projet IACT s'inscrit dans une démarche fondée sur la résolution des problèmes, en vertu de laquelle les entreprises souhaitant étendre leurs activités ou améliorer la continuité de leur offre, leur accès au marché, le contrôle de la qualité de leur produits et leur productivité peuvent demander la mise en œuvre d'interventions spécifiques. La date limite de présentation des manifestations d'intérêt (premier cycle) était fixée au 20 avril 2012. Cependant, d'autres appels seront lancés au cours des trois prochaines années.

Pour plus d'informations :

Avinash Singh
Chargé de l'aquaculture (renforcement du commerce de produits agricoles) à la CPS
(AvinashS@spc.int)

Les fermes, telles que la ferme d'élevage de chanidés ci-dessus (Timor-Leste), devraient tirer profit des activités menées dans le cadre du Projet IACT (photographie : Avinash Singh).

Résultats décevants à la 8ème session ordinaire de la Commission thonière

La huitième session ordinaire de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central s'est tenue à Guam, du 26 au 30 mars 2012. Cette réunion très attendue devait initialement se dérouler en décembre 2011 à Koror (Palau), mais elle a été reportée suite aux problèmes électriques qu'a connus Palau en fin d'année dernière. John Hampton, Directeur du Programme pêche hauturière de la CPS, Shelton Harley, Directeur de recherche halieutique (évaluation des stocks), et Peter Williams, Directeur de recherche halieutique (gestion des données), y ont pris part.

La réunion a rassemblé plus de 500 participants venant des États et Territoires membres et des pays non membres coopérants. Des membres d'organisations non gouvernementales très diverses, représentant les intérêts de l'industrie et des associations environnementales, étaient également présents.

La nouvelle mesure de conservation et de gestion des stocks de thons tropicaux figurait à l'ordre du jour. Les conseils émis par les scientifiques montrent clairement que la mesure précédente devait être renforcée. Parmi les autres points inscrits à l'ordre du jour et présentant un intérêt pour les membres de la Commission, citons :

- la mise en évidence de la récente et importante augmentation des captures de germon du sud et la recherche de solutions permettant de mieux protéger ce stock, essentiel pour nombre de flottilles nationales de palangriers ;
- la prise de mesures propres à réduire les effets de la pêche sur les requins océaniques (*Carcharhinus longimanus*) (les données scientifiques font naître de réelles inquiétudes quant à la pérennité de ce stock) ; et
- la protection des requins-baleines et des cétacés, espèces qui peuvent être extrêmement vulnérables à la mortalité due à la pêche et affectées par les activités de pêche à la senne.

Force est de reconnaître que les résultats des discussions sur les principales questions à l'ordre du jour sont très décevants et doivent constituer un « avertissement » pour la Commission. Si les participants ont jugé d'un commun accord qu'il était nécessaire de limiter davantage la pêche thonière tropicale, ils ne sont pas parvenus à déterminer quelles flottilles devaient être concernées par ces nouvelles limitations. Autre résultat très décevant : les précédentes mesures qui avaient fait l'objet de vives contestations, comme la fermeture de la pêche à la senne dans les enclaves de haute mer, ont été abandonnées, les participants n'ayant pas réussi à s'accorder sur leur maintien. En ce qui concerne la gestion des stocks de thons tropicaux, les participants ont finalement adopté une mesure de « report » visant à maintenir la plupart des limitations en vigueur en 2012, de façon à poursuivre la mise au point d'un nouvelle mesure de conservation et de gestion lors de la neuvième session ordinaire de la Commission thonière, prévue aux Philippines, en décembre 2012.

Parmi les principales avancées, figure l'interdiction de la rétention à bord des requins océaniques par les navires de pêche (photographie : Terry Goss Photography USA/Marine Photobank).

Parmi les points préoccupants qui intéressent particulièrement les pays les plus au sud, il est à noter que les discussions sur le germon du sud ont eu lieu l'après-midi de la dernière journée de réunion. Cela a d'ailleurs suscité la déception de certains représentants de l'industrie et des associations environnementales, qui avaient exprimé des inquiétudes particulières à ce sujet avant le début de la réunion. Les stocks de germon du sud font actuellement l'objet d'une nouvelle évaluation, dont les résultats seront examinés lors de la réunion annuelle du Comité scientifique de la Commission, qui se tiendra en Corée du Sud, en août 2012.

La réunion a débouché sur quelques avancées : les participants sont parvenus à un accord sur « l'interdiction de la rétention à bord » des requins océaniques comme première mesure de gestion de ce stock, le temps qu'une nouvelle évaluation soit conduite (les résultats de cette évaluation seront également examinés lors de la réunion d'août) et que les mesures de gestion envisageables soient étudiées. Les participants se sont également entendus sur la nécessité d'adopter une mesure de conservation et de gestion protégeant les cétacés face à la menace que constitue la pêche à la senne. Il convient par ailleurs de noter que des informations importantes sur la pêche d'espadon dans le Pacifique Sud sont désormais disponibles et que des travaux de recherche collectifs seront menés sur ce stock dès 2012.

La fixation du programme et de la date du premier atelier sur les objectifs de gestion organisé par la Commission est un autre résultat qui présente un intérêt particulier pour les pays membres ayant des pêcheries qui ont déjà reçu la certification du Marine Stewardship Council (MSC) ou qui cherchent à l'obtenir. Cet atelier devrait permettre aux membres de la Commission de s'interroger sur les pratiques qu'ils espèrent développer au sein de leurs pêcheries, ce qui devrait faciliter les négociations et surtout favoriser le dialogue sur les points de référence et les règles de contrôle des captures, des éléments essentiels de la certification du MSC. Il devrait se tenir juste avant la neuvième session ordinaire de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central, en décembre 2012, et portera notamment sur les analyses conduites par le Programme pêche hauturière de la CPS sur les points de référence et les règles de contrôle des captures.

Pour plus d'informations :

Shelton Harley
Directeur de recherche halieutique à la CPS
(SheltonH@spc.int)

Deuxième campagne de marquage en Papouasie-Nouvelle-Guinée menée avec succès

Le* Soltai 105 *a rejoint son port d'attache le 19 mars 2012, après avoir effectué une campagne de marquage des thonidés dans les eaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée (voir itinéraire). Bien que cette campagne 2012 n'ait duré que deux mois, soit un mois de moins que la campagne 2011, le nombre de poissons marqués est resté sensiblement le même. Au total, 39 925 poissons ont été marqués, dont 28 311 bonites, 9 606 thons jaunes et 2 008 thons obèses (voir nombre de poissons relâchés par espèce). Il est intéressant de noter que c'est la première fois qu'un nombre aussi important de thons obèses est marqué dans les eaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Plus de 6 000 marques datant de la campagne 2011 ont été récupérées (15 %), ce qui témoigne du bon fonctionnement des systèmes de récupération des marques mis en place sur les principaux sites de débarquement des prises de thons de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Plus de 70 % de ces marques ont été récupérées par des senneurs ayant leur port d'attache en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

La troisième et dernière campagne de marquage en Papouasie-Nouvelle-Guinée se déroulera au cours du premier trimestre de 2013 et permettra très certainement de dépasser la barre des 100 000 thons marqués dans le cadre du projet.

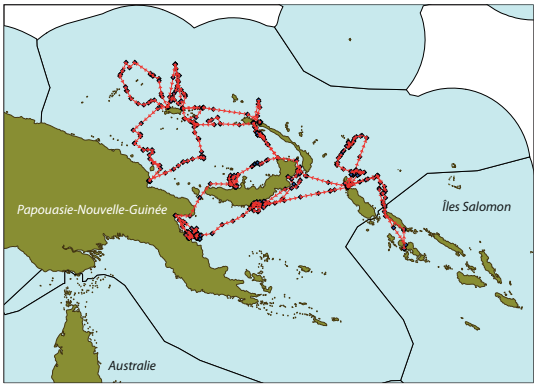

Itinéraire suivi lors de la campagne de marquage 2012 en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

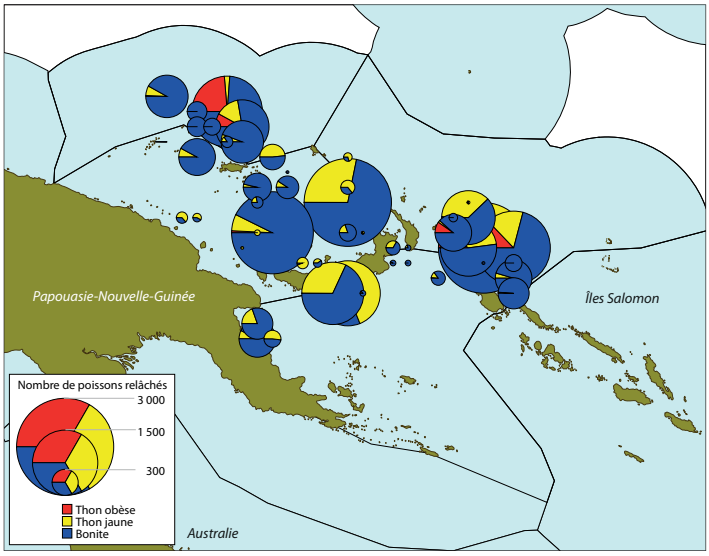

Nombre de poissons relâchés par espèce au cours de la campagne de marquage 2012 en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le Soltai 105 *en pleine campagne de marquage (photographie : Malo Hosken).*

Logistique de la récupération des marques en Papouasie-Nouvelle-Guinée

Caroline Sanchez, Chargée principale de la récupération des marques à la CPS, a passé deux semaines en Papouasie-Nouvelle-Guinée en février dernier pour superviser la logistique des opérations de récupération. Caroline a travaillé sur place avec Andrew Rahiria, Jacinta Eddie et Priscilla Wrambin, Chargés de la récupération des marques en poste respectivement dans la ville de Wewak, à Madang et à Lae.

Formés en 2011, tous trois sont chargés de faire connaître le projet de marquage des thonidés, d'organiser la collecte des marques récupérées par les pêcheurs et de leur remettre les récompenses qui leur reviennent. Toute personne qui restitue à l'un de ces agents locaux une marque, accompagnée des informations concernant la capture du poisson marqué (espèce, taille, date et lieu de la capture, nom du navire de pêche, etc.), se voit remettre une récompense de 10 dollars des États-Unis d'Amérique. Les pêcheurs peuvent aussi choisir en guise de récompense des t-shirts ou casquettes arborant le logo du projet.

Les trois agents en poste en Papouasie-Nouvelle-Guinée utilisent une base de données conçue spécialement pour les besoins du projet de récupération des marques. Ce système informatisé permet de sauvegarder toutes les informations sur les marques restituées à des fins d'analyse ultérieure. Tous les mois, les agents locaux envoient à Caroline les données cumulées, en vue de leur intégration dans la base de données tenue au siège de la CPS, à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Andrew, Jacinta et Priscilla consacrent la plus grande partie de leur temps à visiter les navires de pêche ou les navires transporteurs qui débarquent leurs prises au port. Ils travaillent aussi en collaboration avec les conserveries de thons, où un grand nombre de marques sont récupérées, et avec les observateurs, qui embarquent à bord des navires de pêche pour contrôler tous les aspects liés aux activités halieutiques. Cette collaboration est très importante pour faire connaître le projet de récupération des marques. L'attention des observateurs, des pêcheurs et du personnel des conserveries est attirée sur la finalité des marques et les informations à recueillir lors de leur découverte.

Pour chaque marque retrouvée, un formulaire de récupération doit être complété par l'agent local chargé de la récupération des marques ou la personne qui a trouvé la marque. Cette dernière est également invitée à donner son nom et adresse, et à participer aux tirages au sort qui ont lieu dans les principaux ports de Papouasie-Nouvelle-Guinée. Au cours de leur mission, Caroline et ses collègues ont organisé un tirage au sort dans chaque ville, avec l'aide des sociétés de pêche partenaires du projet. Le grand gagnant de la loterie de Lae, qui s'est déroulée dans les locaux de Frabelle PNG ltd., Elmarson Tolentino, membre d'équipage d'un navire de pêche, était en mer au moment du tirage et a été informé de son gain par voie d'affichage. À Madang, c'est l'entreprise RD Tuna Canners qui s'est prêtée au jeu. Le gagnant, Bernard Nalul, membre d'équipage papou chargé du déchargement, était très content et a fait savoir qu'il utiliserait l'argent gagné pour payer les frais de scolarité de son fils. Enfin, à Wewak, le tirage au sort s'est fait dans le réfectoire de South Seas Tuna Corporation, où Eugenio Luzada Sr et Colas Meseo ont gagné chacun 250 dollars. Les récompenses et les tirages au sort sont très certainement des éléments qui, à l'avenir, encourageront les personnes à continuer de ramener les marques trouvées.

Andrew, Jacinta et Priscilla poursuivent leurs opérations de traitement des marques récupérées et de promotion du projet de marquage des thonidés. La réussite d'un projet de marquage tient à la quantité de thons marqués, mais surtout à la qualité des données récupérées. Il est très important de noter avec précision, lors de la capture d'un thon marqué, sa taille, ainsi que la position et la date de sa recapture. D'autres agents locaux sont en poste à Honiara, à Pohnpei, à Majuro et, depuis peu, à Tarawa, c'est-à-dire dans quelques-uns des plus grands ports de la région.

Un guide, destiné au grand public, traitant de la récupération des marques et détaillant les mesures à prendre lorsqu'un poisson marqué est capturé, peut être téléchargé depuis le site suivant : http://www.spc.int/tagging/en/recovery-form/recovery-documents.

Pour plus d'informations :

Caroline Sanchez
Chargée principale de la récupération des marques à la CPS
(CarolineS@spc.int)
www.spc.int/tagging

Photographie du gagnant du tirage au sort de Madang. Bernard Nalul entouré du personnel de RD Tuna Canners et des chargés de la récupération des marques.

50 000e marque récupérée en Papouasie-Nouvelle-Guinée

La marque numéro P199008, posée sur un thon jaune le 15 mai 2011, a été récupérée par un pêcheur papou en 2012. Jonathan Joul, du village de Kananam, près de Madang, a trouvé la marque à ardillon en plastique placée sur le dos d'un thon jaune à bord du* Dolores 828*, thonier senneur où il travaillait, à environ 140 milles du point où le poisson avait été relâché, dans la mer de Bismarck. Le thon marqué a été repéré pendant le déchargement de la salabarde sur le pont, au moment où les thons passent de la senne aux cales à poissons du navire.

Il s'agit de la 50 000e marque récupérée depuis le lancement du Programme régional de marquage des thonidés en 2006. Une récompense spéciale de 500 dollars É.-U. a été offerte à Jonathan pour célébrer cette étape importante.

C'est lors de la première campagne du Projet de marquage des thonidés en Papouasie-Nouvelle-Guinée que le poisson avait été marqué et relâché. Intégralement financé par le Service national des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée et mis en œuvre conjointement avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS), ce projet vise à définir une population de thonidés « expérimentale » qui pourra être suivie et modélisée à partir des marques récupérées.

La CPS mène des campagnes de marquage des thonidés depuis les années 70 afin de rassembler les informations indispensables à l'évaluation des stocks de thonidés de l'océan Pacifique occidental et central, où se trouve la plus grande zone de pêche thonière au monde. Le Programme régional de marquage des thonidés de la CPS est une initiative des pays du Pacifique, destinée à fournir aux gestionnaires des écosystèmes marins les meilleures informations disponibles. Les opérations de marquage se concentrent actuellement dans les eaux de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Une campagne de trois mois menée en 2011 et une autre de deux mois en 2012 ont permis de marquer 80 589 bonites, thons jaunes et thons obèses.

Un court film documentaire sur les opérations de marquage réalisées à bord du canneur spécialement affrété, *Soltai 105*, peut être visionné sur Youtube en tapant « PNG Tuna Tagging 2012 » dans la fenêtre de recherche ou en cliquant sur le lien suivant : http://www.youtube.com/watch?v=-get6e202BA.

Jonathan Joul, découvreur de la marque anniversaire, accompagné à gauche de Jacinta Jacob, Chargé de la récupération des marques à Madang, et de Nilbert Mullet, représentant de la société RD Fishing, à droite.

Les observateurs de la pêche thonière dans le programme de marquage

Les observateurs embarqués contribuent de façon essentielle à la réussite des programmes de marquage. Ils sont souvent les premiers à repérer les poissons marqués et recapturés, au cours des opérations de virage en mer, ou lors des opérations de débarquement ou de transbordement au port.

La formation aux procédures de récupération des marques fait partie intégrante de la formation des observateurs depuis 2006 afin de permettre au plus grand nombre possible d'observateurs de se familiariser avec le projet.

Nous tenons à remercier sincèrement tous les observateurs qui ont participé à la récupération des marques, soit en les repérant directement sur les poissons, soit en aidant les membres de l'équipage à remplir le formulaire d'informations sur les marques récupérées et à obtenir leur récompense.

Les observateurs sont vivement encouragés à poursuivre dans cette voie. Ils ont accès à des informations sur la pêche qui permettent de déterminer précisément où et quand les thons marqués ont été recapturés. Ils utilisent également un pied à coulisse et une règle plate graduée pour mesurer avec précision la taille des poissons recapturés. Les observateurs qui n'ont pas encore bénéficié d'une formation formelle sont incités à demander à leur coordonnateur à être mis en relation avec le Chargé de la récupération des marques en poste dans leur région. Celui-ci sera alors en mesure de leur expliquer les procédures de récupération des marques et de leur apporter le matériel de récupération nécessaire (guide, formulaires d'information sur les marques récupérées, affiches et enveloppes).

Les observateurs qui le souhaitent peuvent également contacter directement Caroline Sanchez. Nous renouvelons nos remerciements à tous les observateurs pour leur précieuse contribution au programme de marquage. Bon vent !

Les observateurs peuvent télécharger le guide qui leur est destiné sur le site Internet du Programme pêche hauturière de la CPS à l'adresse suivante : http://www.spc.int/OceanFish/en/observer-forms/cat_view/116-ofp-publications-a-documents/309-fisheries-monitoring/173-observers.

Pour plus d'informations :

Chargée principale de la récupération des marques à la CPS
Caroline Sanchez, CPS, Nouméa, Nouvelle-Calédonie (CarolineS@spc.int – téléphone : +687 24 22 27)

Ce numéro de la Lettre d'information sur les pêches de la CPS *a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne.*

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Commission européenne.

Dernières améliorations apportées aux systèmes régionaux d'information halieutique

Les systèmes régionaux de bases de données sur la gestion de la pêche sont en pleine refonte. Plusieurs projets en cours ont en effet pour objet de créer des Systèmes de gestion de l'information halieutique (FIMS). Pour l'heure, les données halieutiques des bureaux des pays membres de la CPS sont gérées par différents systèmes de bases de données indépendants, conçus pour répondre à des besoins précis (TUFMAN[1] pour la gestion des données sur les prises de thonidés par exemple, et TUBS[2] pour les données fournies par les observateurs).

Le principe d'un Système de gestion de l'information halieutique (FIMS) est d'exploiter les systèmes de bases de données existants, de les intégrer et de les améliorer le cas échéant. Il est également possible d'y insérer de nouveaux systèmes intégrés permettant de gérer les données non encore exploitées. Tout en haut de la structure du Système de gestion de l'information halieutique (FIMS), on retrouve une série de systèmes de rapport qui rassemblent toutes les informations pertinentes et génèrent des rapports de haut niveau (en synthétisant toutes les sources de données sous forme de résumés et de graphiques). Le système offre également la possibilité d'approfondir la recherche de données lorsqu'une analyse plus détaillée est nécessaire. Le système peut accueillir plusieurs types et sources de données : pêcheries thonières, Systèmes de surveillance des navires par satellite (VMS), Systèmes de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS), licences de pêche, et autres pêcheries importantes, y compris les pêcheries artisanales (données généralement gérées par le système TUFART[3]) et côtières. Il est prévu que ce système soit assez souple pour répondre aux besoins spécifiques de chaque pays. Des logiciels spécialisés permettront également de simplifier et de formaliser les procédures en place. On pourra, par exemple, traiter facilement une demande de licence de bout en bout. Un exemple type de système FIMS est présenté dans le graphique ci-dessous.

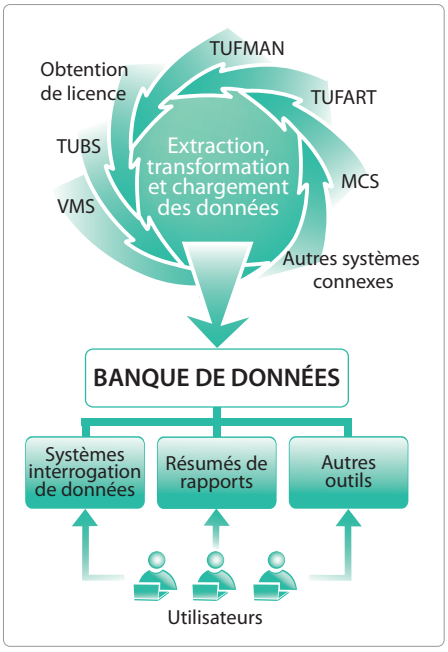

Deux projets distincts sont actuellement menés de front en vue de mettre au point des systèmes FIMS. D'une part, l'Autorité nationale des pêches de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Bureau des parties à l'Accord de Nauru ont demandé à un cabinet de conseil en informatique australien (Quick Access Computing) de remettre à plat les logiciels existants et de créer un système FIMS intégré dont la structure sera commune aux deux instances, sous-régionale et nationale, avec toutefois la possibilité d'ajouter des éléments supplémentaires spécifiques à la base de données nationale de l'Autorité nationale des pêches dans le cas de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Les travaux d'élaboration de ce nouveau système sont déjà bien avancés et l'intégration du système de l'Autorité nationale des pêches de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des systèmes de bases de données créés et gérés par le Programme pêche hauturière de la CPS (TUFMAN, TUBS, TAGDAGER) est en cours.

Le second projet est d'autre part orchestré par un groupe de pays composé des Îles Cook, des États fédérés de Micronésie et des Îles Marshall. Nesh Petrovic, du cabinet Taz-E, a été chargé d'élaborer un système FIMS et d'en coordonner la mise au point. Ce groupe de pays a sollicité la participation de l'Agence des pêches du Forum, de la CPS et de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central afin de s'assurer, en amont, de la compatibilité entre ce nouveau système et les systèmes en place dans ces organisations. Ce groupe a pour objectif de créer un système FIMS qui intègre en temps réel des séries de données halieutiques pertinentes, notamment les rapports sur les prises et les rapports d'observation, et de rendre ces données disponibles en un clic. Ce système s'appuiera sur les meilleures pratiques et les technologies les plus récentes, ce qui permettra aux responsables de la gestion halieutique de prendre des décisions éclairées en temps opportun. Le système FIMS favorisera également les échanges électroniques au niveau national et régional entre les différentes agences partenaires et les acteurs du secteur de la pêche. Le prochain atelier se tiendra en juin 2012 à Rarotonga, aux Îles Cook, où seront notamment conviés des délégués de Papouasie-Nouvelle-Guinée et les consultants qui travaillent à la création du système FIMS pour l'Autorité nationale des pêches du pays. Cet événement devrait permettre d'ouvrir des pistes de collaboration entre ces deux projets.

Pour plus d'informations :

Colin Millar
Analyste-concepteur de bases de données halieutiques à la CPS (ColinM@spc.int)

[1] TUFMAN = Système de gestion des données sur la pêche thonière. Système de base de données destiné au stockage, à la récupération et à l'intégration des données relatives aux prises et à l'effort, à l'échantillonnage au port, au déchargement et aux licences pour la pêche thonière.

[2] TUBS = Système de gestion des données d'observation sur la pêche thonière. Système de base de données destiné au stockage et à la récupération des données d'observation sur la pêche thonière.

[3] TUFART = Système de gestion des données sur la pêche artisanale thonière. Système de base de données sur la pêche artisanale, principalement thonière.

Les communautés des Îles Salomon réclament l'application stricte de l'interdiction de la pêche d'holothuries

Les communautés de Marau et de Sandfly aux Îles Salomon appellent à la mise en place d'un meilleur système de gestion de la pêche d'holothuries. La formation à l'évaluation des ressources dispensée en septembre 2011 et la consultation sur la gestion de la pêche d'octobre 2011 ont été l'occasion de constater que les ressources en holothuries continuent d'être exploitées malgré l'interdiction en vigueur.

Le faible nombre d'holothuries recensées lors de l'évaluation est bien en-deçà de la capacité d'accueil des riches écosystèmes coralliens de cette zone. Le nombre d'holothuries observées dans les différentes aires marines protégées n'était guère plus élevé. Or, la création de ces aires marines protégées avait nécessité des efforts conséquents de la part des communautés qui ont bénéficié du soutien d'organisations non gouvernementales.

Les responsables locaux de Marau, représentés par les chefs tribaux et le Comité de l'Association des propriétaires de ressources de Ngella et Sandfly (ROA-Ngella), ont exprimé leurs inquiétudes tout en précisant qu'ils s'attendaient à ces résultats. « Nos pêcheurs continuent à prélever des holothuries dans les zones d'accès libre et dans les aires marines protégées et les revendent ensuite à Honiara, malgré l'interdiction. Nous n'avons pas vraiment les moyens de surveiller nos propres pêcheurs, car nous ne sommes pas habilités par le service des pêches », ont-ils expliqué. Et d'ajouter : « Ce sont les acheteurs qui continuent à créer de la demande et nous n'avons aucune prise sur cette situation ».

Les Îles Salomon sont le deuxième plus gros producteur d'holothuries de la région océanienne, avec une production annuelle de plus de 700 tonnes. Bien que la vente d'holothuries rapporte des revenus faisant cruellement défaut aux communautés rurales des Îles Salomon, la pêche a dû être fermée en 2005, conséquence de la surexploitation des ressources. Deux ans plus tard, au lendemain du tsunami qui a frappé la région, les communautés de la Province de Choiseul et de la Province occidentale ont été autorisées à reprendre la pêche, au titre de l'aide aux sinistrés accordée par l'État. La pêche s'est alors étendue à tout le pays durant deux ans, suite à une reprise générale de l'activité dans les autres provinces, où les pêcheurs revendiquaient le droit à un revenu pour tous et contestaient le fait que la pêche ne soit autorisée que pour quelques communautés privilégiées. Malgré le renforcement de l'interdiction en avril 2009, l'absence de mécanismes de répression, problème récurrent dans de nombreuses zones d'exploitation d'holothuries, a favorisé la pêche illicite ainsi que l'achat et l'exportation de ces organismes marins.

Dans le cas des communautés de Marau et de Sandfly, la pêche illicite qui a cours actuellement est synonyme d'épuisement des rares stocks reproducteurs de la zone, ce qui entrave la reconstitution des ressources. Parce qu'elles n'ont aucune emprise sur les pêcheurs, ces communautés s'en remettent aux interdictions nationales afin de contrôler l'activité halieutique et de favoriser la régénération des ressources. Les dirigeants de ces communautés réclament une prolongation du moratoire en vigueur et en appellent aux autorités compétentes pour améliorer les systèmes de gestion et de suivi en place, en vue de garantir l'application effective de la loi.

Recensement des stocks d'holothuries grâce à la technique « manta tow » (photographie : Kalo Pakoa).

D'après les premiers résultats de l'étude, la diversité spécifique reste élevée dans les deux zones et les stocks encore présents se reproduisent facilement, comme en témoigne la présence de jeunes holothuries au sein de la population. Avec le temps, une récupération de la ressource est donc possible. Au sujet des moyens de subsistance dont disposent les populations, les dirigeants des communautés ont déclaré : « En dehors du ramassage des holothuries, les populations peuvent tirer des revenus de la pêche, de l'agriculture, de la culture de coraux et de la foresterie. Mais les holothuries sont synonymes d'argent facile ». L'application de la fermeture totale de la pêche serait donc un moyen d'inciter les habitants à envisager plus sérieusement la pratique d'autres activités rémunératrices.

Pour l'heure, le Ministère des pêches et des ressources marines des Îles Salomon a lancé une évaluation nationale des ressources en holothuries, portant sur 40 sites dans 9 provinces, dont l'achèvement est prévu en 2012. La CPS apporte son concours technique au Ministère pour l'organisation de formations de terrain à l'évaluation des ressources, ainsi que pour la tenue d'un atelier de formation à la gestion et à la notification des données, organisé au siège de la CPS à Nouméa. Rappelons que cet appui aux Îles Salomon n'aurait pas été possible sans l'aide du projet SciCOFish, financé par l'Union européenne.

Pour plus d'informations :

Kalo Pakoa
Chargé de recherche halieutique (invertébrés) à la CPS (KaloP@spc.int)

Petits poissons – gros potentiel

Les populations océaniennes sont largement tributaires des ressources halieutiques pour garantir leur sécurité alimentaire et leurs revenus, tout particulièrement dans les États et Territoires où les terres cultivables sont rares. L'épuisement des stocks de poissons et la dégradation des récifs coralliens exigent de trouver d'autres sources de revenus et de protéines. De nouvelles techniques sont nécessaires pour améliorer l'accès à des sources de protéines résilientes et durables, telles que la sardine et l'anchois.

À Majuro, aux Îles Marshall, une nouvelle technique appelée* bagan *est actuellement à l'essai dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire, de garantir des moyens de subsistance et de participer à l'adaptation au changement climatique dans le Pacifique.

Introduction

Les petits pélagiques tels que la sardine, le maquereau et l'anchois sont une source de protéine riche et abondante qui, encore aujourd'hui, est relativement sous-exploitée dans l'océan Pacifique occidental et central. Comme cela a été démontré par Hall (2007), le problème n'est pas tant la surexploitation des sources de protéines de l'océan, mais davantage la surexploitation de certaines espèces, plus particulièrement les espèces situées en haut de la chaîne trophique.

Déplacer l'effort de pêche pesant sur les grands prédateurs et les poissons et invertébrés des récifs coralliens vers des stocks plus robustes, tels que les stocks de petits poissons pélagiques, peut permettre aux ressources halieutiques surexploitées de se régénérer, tout en continuant de fournir les protéines nécessaires à une population mondiale croissante.

Une augmentation, dans la mesure du raisonnable, de l'effort de pêche des petits poissons pélagiques semble viable au vu des caractéristiques biologiques de ces poissons : croissance rapide, durée de vie courte et taux de mortalité élevé (Dalzell 1990). Dalzell (1994) indique que l'anchois en particulier, de par sa faible longévité et son fort taux de mortalité, peut supporter une exploitation intensive et une baisse conséquente de la biomasse de son stock, tout en étant capable de se reconstituer rapidement, généralement en l'espace de quelques semaines à quelques mois. Ceci étant, au même titre que pour toute autre ressource halieutique, il est impératif que l'augmentation de l'effort de pêche soit guidée par la prudence et que l'exploitation soit maintenue à des niveaux durables.

Une technique de pêche venue d'Indonésie

Comme annoncé par W. Sokimi (2012), le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, en collaboration avec l'Agence des pêches du Forum et l'Office des ressources marines des Îles Marshall, évalue actuellement le potentiel d'une technique de pêche venue d'Indonésie, dont le principe est d'attirer et de capturer des petits poissons pélagiques au carrelet depuis une plateforme flottante, le *bagan*.

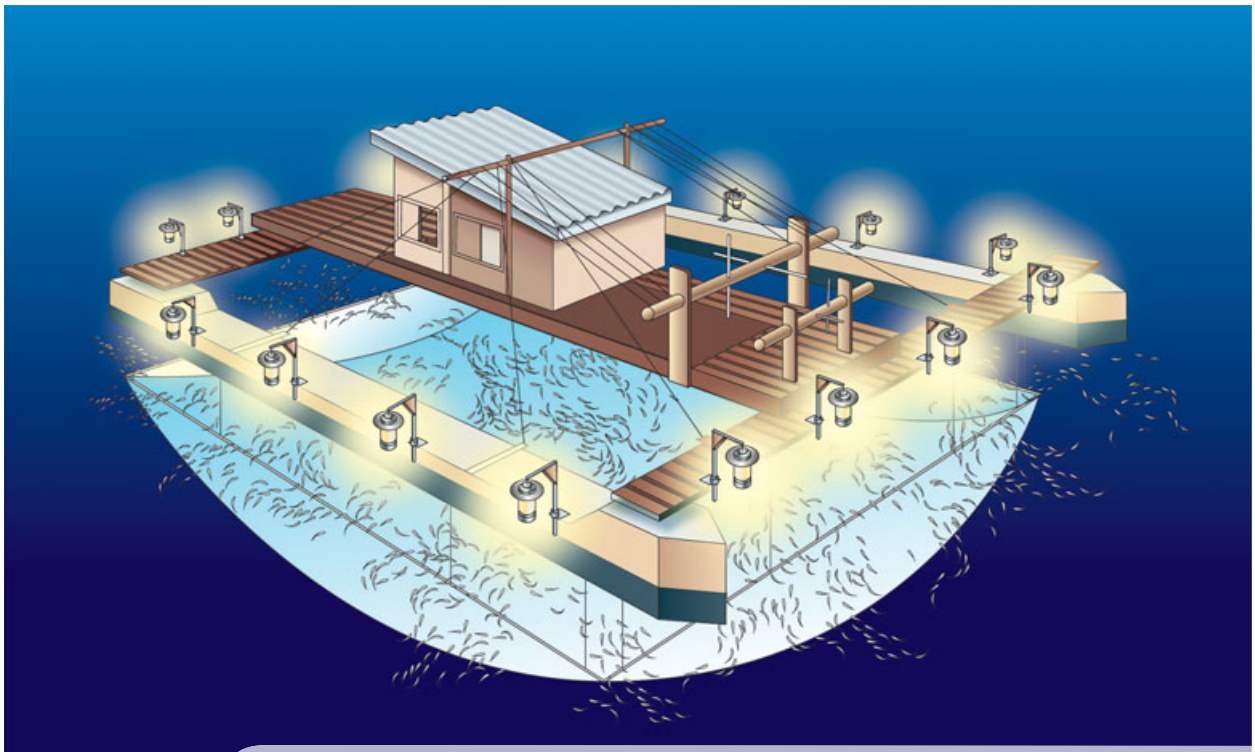

Un exemple de bagan *où l'on utilise la lumière pour rassembler les poissons et un carrelet pour les capturer (illustration : Jipé Le-Bars).*

Les poissons sont attirés vers la plateforme par une lanterne à grande intensité et/ou des lampes immergées. Lorsque suffisamment de poissons se sont rassemblés autour du *bagan*, un filet à poche (sorte de carrelet en forme de poche) est immergé au milieu de la plateforme, entre les deux coques. Les lampes sont alors éteintes les unes après les autres, jusqu'à qu'il ne reste plus qu'un seul foyer lumineux central. La lumière plongeante est projetée au centre du filet pour attirer les poissons vers la zone de capture. Une fois que le banc de poissons commence à tourner autour du faisceau, le signal est donné pour remonter et fermer les filets afin de capturer le poisson.

Étude de la pêche au *bagan* à Majuro, aux Îles Marshall

Un projet relatif à la pêche d'appâts sur *bagan* a été lancé pour étudier la possibilité d'utiliser un bagan pour la capture de petits poissons pélagiques à des fins alimentaires. L'objectif est que le poisson capturé soit consommé frais ou transformé (salé, séché ou fumé par exemple) sur le marché local.

C'est en octobre 2011 que le projet a débuté avec la construction d'un *bagan* à Kiribati. Le dispositif de pêche a ensuite été transporté jusqu'à Majuro pour montage et la mise à l'eau du *bagan* a eu lieu en février 2012. Deux consultants indonésiens (un spécialiste des canneurs et un spécialiste de l'exploitation des *bagans*) ont été recrutés pour faire la démonstration des techniques de pêche et de valorisation des poissons pendant huit jours, au mois de mars.

Le bagan *ancré lors des premiers essais de pêche.*

Lorsqu'un modèle opérationnel et économique efficace aura été mis au point et que le *bagan* aura fait ses preuves, l'Office des ressources marines des Îles Marshall en transférera la propriété et l'exploitation à une communauté locale qui aura la possibilité d'utiliser le *bagan* et de vendre ses prises par l'intermédiaire du Centre de distribution des poissons des îles périphériques (OIFMC).

S'il est concluant, ce projet donnera accès à une nouvelle source de nourriture et de revenus tirés d'une ressource halieutique robuste et jusqu'à ce jour inexploitée aux Îles Marshall.

Essais de pêche

Des essais de pêche ont eu lieu pendant deux nuits au mois de mars. Toutefois, les taux de capture enregistrés ont été faibles pour cause de conditions météorologiques et d'état de la mer peu favorables (cycle lunaire, courants marins, vents et emplacement).

La pêche au *bagan* est une technique inconnue des pêcheurs qui ont participé aux essais et qui ont été formés spécialement pour ce projet. Le manque d'expérience dans l'utilisation de cette technique explique en partie la fuite des poissons. Cette difficulté est inhérente à toute nouvelle opération de pêche et nécessitera un ajustement du matériel et plusieurs essais afin de parfaire le système. Les taux de prises devraient augmenter avec la pratique.

Les prises effectuées pendant les essais comptaient principalement des sardines, des chinchards et des maquereaux.

Chinchards et maquereaux capturés lors des essais de pêche.

Les poissons pêchés les deux nuits se sont vendus rapidement sur le marché local (1,50 dollar É.-U. pour environ 500 grammes), ce qui semble indiquer qu'il existe une demande pour des petits poissons pélagiques à Majuro.

Cadre pour la collecte de données

Un cadre a été mis au point pour la collecte des données économiques et biologiques. Il servira à appuyer les différents aspects du projet *bagan*. La collecte de données fait partie intégrante de l'étude, car elle fournit, entre autres, des indications sur :

- la période de pêche optimale (lune, marée, météo, saison) ;
- le lieu de pêche optimal (profondeur et emplacement dans le lagon) ;
- la composition par espèce et les taux de capture dans le temps ;
- les coûts induits par la réalisation d'une évaluation économique.

La CPS s'est chargée d'élaborer des journaux de pêche qui serviront à l'enregistrement de données sur les prises, l'effort de pêche, la transformation des produits et les ventes. L'agent des pêches de l'Office des ressources marines des Îles Marshall, Peter Jaramiel, a quant à lui mis au point une base de données où toutes ces informations seront saisies.

Potentiel et difficultés du projet

Le projet *bagan* de Majuro présente un potentiel intéressant ainsi qu'un certain nombre de difficultés résumés dans le tableau 1.

Tableau 1. Potentiel et difficultés du projet bagan *à Majuro, aux Îles Marshall.*

Potentiel	Difficultés
• Création de points de vente, d'une chaîne du froid, et de services de soutien aux navires pour la commercialisation des prises via le Centre de distribution des poissons des îles périphériques (OIFMC) • Approvisionnement en appâts des palangriers et des pêcheurs • Création d'une filière de valorisation, de capacités et d'infrastructures (ex. : fumoir, claies de séchage) à l'OIFMC • Engagement financier sur 12 mois de l'Agence des pêches du Forum, en soutien aux essais de pêche • Soutien technique continu de la CPS • Engagement de l'Office des ressources marines des Îles Marshall à poursuivre les essais de pêche • Indications d'une forte demande potentielle de petits poissons pélagiques • Technique de pêche peu onéreuse	• Capacités insuffisantes pour que les agents de l'Office des ressources marines réalisent régulièrement des essais de pêche • Incertitude quant aux ressources halieutiques et à leur abondance • Incertitude quant au fait que les conditions météo de Majuro puissent convenir à la pêche au *bagan* • Manque de capacités pour collecter et enregistrer précisément les données • Incertitude quant à la taille du marché pour les petits poissons pélagiques • Produits à valeur relativement faible (1,50 dollar É.-U. pour environ 500 grammes), mais techniques de pêche peu onéreuses • Peu de possibilités de valorisation des produits (analyse faite sur la base des poissons pêchés pendant l'essai)

Recommandations pour le projet

- Améliorer l'éclairage en investissant dans un générateur et des lampes immergées afin d'attirer le poisson plus efficacement et par conséquent d'améliorer les taux de prises.
- Poursuivre les essais de pêche sur de nouveaux sites, lors de phases lunaires différentes et dans d'autres conditions météorologiques.
- Investir dans du matériel de sécurité. La pêche nocturne peut s'avérer dangereuse et il est indispensable que le *bagan* soit équipé de matériel de sécurité (tel que des extincteurs, des casques, des gants de protection, un projecteur d'urgence, des bouées de sauvetage équipées de filins et de lampes émettant des flash lumineux au contact de l'eau en cas de chute à la mer).
- Installer des éclairages et des bandes réfléchissantes de sécurité de sorte que le *bagan* puisse être facilement visible la nuit, sans risquer d'être heurté par des bateaux croisant à proximité.
- Recruter un employé ou un gestionnaire à plein temps pour la gestion du projet *bagan*.
- Poursuivre la formation aux techniques de pêche ainsi que les activités de suivi et d'évaluation.
- Chercher à identifier d'autres marchés une fois que le taux de capture aura augmenté : valorisation artisanale, production d'appâts, etc.

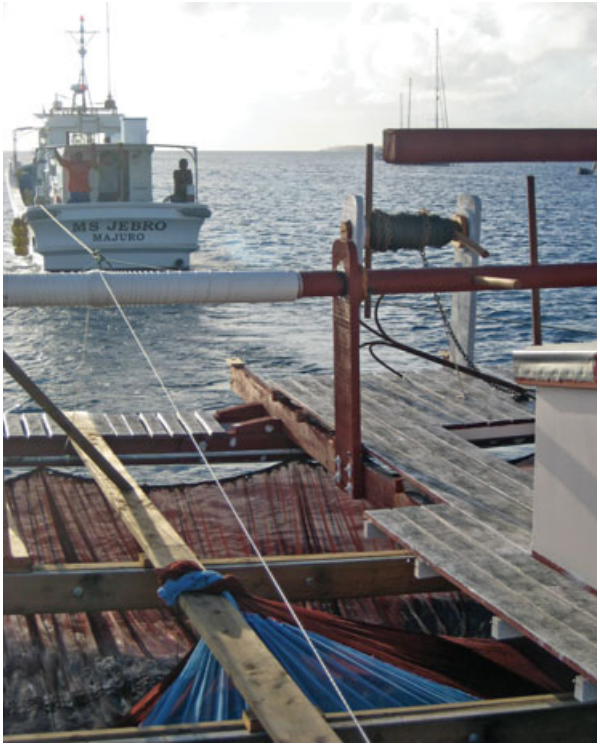

Tractage du bagan *jusqu'au lieu de pêche.*

Discussion

Le projet de recherche *bagan* mené à Majuro en faveur de la sécurité alimentaire est une première dans le Pacifique, même si l'Agence des pêches du Forum a déjà mis en œuvre un projet semblable aux Îles Salomon, dont l'objectif est d'évaluer la possibilité d'approvisionner les petits canneurs en appâts grâce au *bagan*.

La pêche au *bagan* vise un stock sous-exploité et durable et constitue une technique de pêche peu onéreuse, permettant de garantir la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance aux populations (à condition que les taux de capture augmentent). Ce projet, une fois parachevé, a donc vocation à être à la fois viable sur le plan biologique et rentable d'un point de vue financier.

De plus amples recherches sont nécessaires afin d'améliorer les taux de capture, de construire un *bagan* moins coûteux, et de faire de cette embarcation une technique économiquement viable qui soit au service de la sécurité alimentaire, de l'amélioration des modes de subsistance et de l'adaptation au changement climatique dans le Pacifique.

Remerciements

Nous tenons à remercier les agents de l'Office des ressources marines des Îles Marshall et de l'OIFMC qui ont réussi à faire de ce projet ambitieux une réalité. Leur persévérance face à l'adversité force l'admiration. Nous remercions tout particulièrement Glen Joseph, Candice Guavis, Peter Jaramiel, Fred Bukida, Tino Debrum et les membres de l'équipe de l'OIFMC qui ont travaillé sans relâche pendant la construction du *bagan* et la réalisation des essais de pêche.

Merci également à tous nos consultants : Anung Widodo, Ajub Dolo ; et au Centre de recherche pour la gestion des pêches et la conservation des ressources halieutiques du Ministère des affaires maritimes indonésien qui a consenti à détacher des agents pour ce projet.

Tous nos remerciements à la CPS, à l'Office des ressources marines des Îles Marshall et à l'Agence des pêches du Forum pour leur participation financière.

Bibliographie

Dalzell P. 1990. Biology and population dynamics of tuna baitfish in Papua New Guinea. p. 100–113. In: Blaber S.J.M. and Copland J.W. (eds). Tuna baitfish in the Indo-Pacific region. Australian Centre for International Agricultural Research Workshop Proceedings No. 30. Canberra, Australia.

Dalzell P. 1994. Les anchois stolephorides. Lettre d'information sur les pêches de la CPS 68:20–23. Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique, Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

Hall M. 2007. Eat more anchovies: eat lower on the marine food wed and tap into a bountiful supply of protein. Conservation Magazine 8(3).

Sokimi W. 2012. Des *bagans* à Majuro (Îles Marshall). Lettre d'information sur les pêches de la CPS 136:14–15. Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique, Nouméa, Nouvelle-Calédonie.

Pour plus d'informations :

Michael Sharp
Chargé du développement de la pêche (économie) à la CPS
(MichaelS@spc.int)

William Sokimi
Chargé du développement de la pêche à la CPS
(WilliamS@spc.int)

Michel Blanc
Conseiller en développement de la pêche côtière à la CPS
(MichelBl@spc.int)

Toutes les photographies de cet article sont de Michael Sharp.

Virer le filet peut être éprouvant physiquement. Les agents de l'OIFMC ont relevé le défi avec brio.

Formation à la gestion financière à l'intention des agents des services des pêches des Îles Salomon

Agents des pêches pendant la visite de terrain au Centre de formation Don Bosko. De gauche à droite : Alex Carlos, Reuben Vae, James Ngwaerobo, Alan Aba, Sylvester Diake Jnr, James Driver et Ben Buga.

La question de la viabilité financière et économique des projets de développement halieutique est trop souvent négligée à l'heure de leur mise en œuvre. Dans bien des cas, cet écueil se traduit par un besoin de financement à long terme qui, lorsque les fonds viennent à manquer, aboutit à l'échec des projets. La réussite de tout projet halieutique repose sur une gestion et une planification financières rigoureuses, avant, pendant et après l'exécution du projet, et la première étape dans ce sens consiste à renforcer les capacités des chefs de projet.

Qu'ils gèrent des marchés au poisson, qu'ils travaillent dans les domaines des pêcheries de capture, de l'aquaculture ou de la commercialisation, les agents des pêches partagent tous un besoin d'acquérir des connaissances élémentaires en gestion financière. Le Ministère des pêches et des ressources marines des Îles Salomon (MFMR), en partenariat avec la CPS et le Programme Mekem Strong Solomon Islands Fisheries (MSSIF), a organisé en mars 2012 un cours d'une semaine d'initiation à la gestion financière, à l'intention des agents des pêches. La Section développement de la pêche côtière de la CPS s'est chargée de dispenser cette formation, à laquelle 22 agents ont participé, avec l'appui du Département commercialisation du Ministère des pêches et des ressources marines des Îles Salomon.

Contexte de la formation

Ce cours appliqué d'évaluation économique et de gestion de projet a été conçu pour permettre aux agents des pêches de se familiariser avec différents concepts financiers, et de s'initier à la planification de projet et à l'économie des pêches et de ses entreprises. Les sujets suivants ont été abordés :

- introduction à la gestion financière ;
- gestion financière d'un navire ;
- économie de l'aquaculture ;
- planification de projet et gestion budgétaire ; et
- gestion d'entreprise, commercialisation et opérations bancaires.

Cet atelier a été l'occasion de donner un aperçu des notions d'économie et de gestion financière des pêches et de présenter des concepts généraux et des techniques d'évaluation susceptibles d'être utiles au travail quotidien des agents et d'être transférés au secteur privé.

Résultats

Les agents des pêches, dont les capacités financières ont ainsi été renforcées, ont eu l'occasion de réaliser des évaluations de viabilité dans leur domaine de spécialisation. Les responsables des centres de commercialisation des provinces, les algoculteurs, les dirigeants du marché au poisson d'Honiara et les propriétaires de bateaux de pêche artisanale auront désormais accès à un service d'analyse financière amélioré. Le secteur privé, quant à lui, bénéficiera des conseils des agents du Ministère des pêches et des ressources marines des Îles Salomon.

Remerciements

Nous tenons à remercier le Ministère des pêches et des ressources marines des Îles Salomon, et plus particulièrement Ben Buga et David Fatai du Département commercialisation, pour avoir organisé et animé cette formation. Les auteurs souhaitent également remercier le Ministère des pêches et des ressources marines des Îles Salomon, le Programme Mekem Strong Solomon Islands Fisheries et la CPS pour leur participation financière à cette formation nationale. Merci également au Centre de formation Don Bosko de nous avoir accueillis pour la visite de terrain sur le thème de l'aquaculture.

Pour plus d'informations :

Michael Sharp
Chargé du développement de la pêche (économie) à la CPS
(MichaelS@spc.int)

Formation à la pêche sportive à Niue

Le jeune Teva Pasisi, peut-être l'un des futurs guides de pêche de Niue.

Le tourisme axé sur la pêche sportive est particulièrement prometteur dans le Pacifique. À Niue, la pêche sportive n'en est plus à ses débuts puisque des bateaux de pêche de location sont proposés aux touristes depuis plus de dix ans. L'Office du tourisme de Niue s'est fixé comme objectifs de développer ce marché spécialisé et de s'assurer que les retombées économiques profitent au plus grand nombre. Dans cet esprit, la CPS a été sollicitée pour l'organisation d'un atelier à l'intention des guides de pêche et des aspirants guides.

L'atelier s'est tenu du 13 au 27 avril et a donné lieu à une collaboration harmonieuse et à un partage partiel des coûts entre l'Office du tourisme de Niue (NTO), l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO), l'Association des pêcheurs de Niue (NIFA), la Section développement de la pêche côtière de la CPS et le projet DevFish2 de l'UE.

Michel Blanc, Conseiller en développement de la pêche côtière à la CPS, et Étienne Picquel, guide de pêche basé en Nouvelle-Calédonie, ont animé cet atelier avec la participation stratégique de Graham Marsh (NIFA), de Vanessa Marsh et d'Hayden Porter (NTO), de Rusila Drekeni (SPTO), de James Tafatu (Ministère des pêches de Niue) et des agents de Niue Telecom. Parmi les sujets abordés pendant la formation, figurent : l'avenir de la pêche sportive, la sécurité en mer et les obligations juridiques, le service à la clientèle, la communication par radio VHF, la collecte de données, les techniques modernes de pêche sportive, l'équipement et les nœuds… ainsi qu'un entraînement à la pêche au lancer sur le parcours de golf de Niue ! La semaine suivante, six sorties de pêche ont été organisées pour 15 personnes. Les capitaines de bateaux locaux ont ainsi eu l'occasion de mettre en pratique leurs capacités à guider et à manœuvrer une embarcation, tandis que les autres participants (les « clients ») ont pu pêcher autour des dispositifs de concentration du poisson (DCP) de Niue et des tombants récifaux, grâce aux conseils d'Étienne Picquel.

Bien qu'inconnues de la plupart des participants, les techniques de pêche présentées en classe la semaine précédente (pêche au lancer et à la dandinette) ont fait la preuve de leur efficacité, notamment autour de deux des DCP côtiers équipés de matériel attractif.

Graham Marsh, de l'Association des pêcheurs de Niue, a déclaré : « Cette collaboration entre les parties prenantes locales et nos partenaires dans le développement a permis d'organiser un atelier passionnant sur la pêche sportive à Niue », avant d'ajouter que « Michel et Étienne ont apporté une aide et des informations de grande qualité. Depuis le début, l'aide de Michel a été inestimable et les participants tiennent à le remercier très chaleureusement, ainsi que la CPS, pour leur appui ».

L'un des principaux accomplissements de cet atelier a été la rédaction d'un projet de système de certification pour les exploitants de bateaux de location à qui l'Office du tourisme de Niue (NTO) accordera son soutien, une fois l'agrément obtenu. S'ils souhaitent décrocher ce sésame, les futurs guides devront suivre plusieurs modules de formation (sécurité en mer et législation, communication par radio VHF, premiers secours, service à la clientèle et sécurité, techniques de pêche) et réussir les examens afférents. Ce programme de certification constitue une étape essentielle vers la création d'un secteur professionnel de la location de pêche, soutenu par l'Office du tourisme de Niue au titre de sa stratégie de développement du tourisme local.

Ces essais de pêche en mer ont révélé à quel point l'usage de DCP est essentiel, non seulement pour la pêche sportive mais également pour la sécurité alimentaire et les économies de carburants. Les techniques de pêche au lancer et à la dandinette présentées pendant l'atelier devraient offrir aux exploitants de bateaux de location une alternative efficace et économe en carburant à la pêche à la traîne, particulièrement hors saison de la pêche au thazard du large et pendant les périodes peu propices à la pêche. Ces techniques très ludiques peuvent faire de Niue une destination de pêche sportive de choix. Au terme de l'atelier, les participants ont été encouragés à pratiquer et à parfaire leurs compétences dans les domaines clés que sont le service à la clientèle et la sécurité, l'entretien du matériel de pêche et la conduite de bateaux.

La Section développement de la pêche côtière de la CPS poursuivra sa collaboration avec l'Association des pêcheurs de Niue et l'Office du tourisme de Niue dans un avenir proche : le prochain projet en vue devrait porter sur la création d'un système complet de collecte de données servant à l'analyse de l'incidence socioéconomique du secteur de la location de bateaux de pêche à Niue.

Dans son édition du 27 avril, Pacific Pulse, bulletin de l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud (SPTO), annonce : « Grâce au soutien continu de l'Office du tourisme de Niue et à l'engagement des guides locaux à renforcer leurs capacités, Niue est bien placée pour devenir une destination de choix pour la pêche hauturière sportive ».

Cet atelier a été financé par l'Office du tourisme de Niue, l'Organisation du tourisme du Pacifique Sud, la CPS et le projet DevFish2 de l'UE.

Pour plus d'informations :

Michel Blanc
Conseiller en développement de la pêche côtière à la CPS
(MichelBl@spc.int)

En haut : Étienne Picquel en pleine démonstration de lancer de gros popper, immédiatement suivie d'exercices pratiques.

Au milieu : Lutte et récompense. Le jeune Teva Pasisi essayant d'attraper une petite dorade coryphène à l'aide d'un matériel léger, près du DCP éloigné d'Aliutu.

En bas : Cet imposant thazard du large a croisé le chemin du leurre d'Étienne à 70 mètres de profondeur.

Toutes les photographies de cet article sont de Michel Blanc.

Les déplacements de la tortue luth dans le Pacifique Sud

Scott R. Benson

Service national des ressources marines, Agence de l'océan et de l'atmosphère (États-Unis d'Amérique)
(Scott.Benson@noaa.gov)

Les mesures de conservation des tortues de mer sont généralement axées sur la protection des bébés tortues sur les plages de nidification. Pourtant, leurs comportements alimentaires et migratoires sous l'eau peuvent pousser les tortues à croiser directement le chemin de navires de pêche. Réduire le risque de mortalité en mer des tortues luths du Pacifique aujourd'hui menacées constitue donc une priorité. Une récente étude a permis d'analyser les déplacements migratoires caractéristiques de la tortue luth et les zones de pêche intensive afin de déterminer les zones de prospection alimentaire de cette espèce et de réduire la probabilité d'une rencontre nuisible avec l'homme.

La collaboration de chercheurs venus des États-Unis d'Amérique, d'Indonésie, de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) et des Îles Salomon a permis de lancer une vaste étude des caractéristiques de migration et de prospection alimentaire de la tortue luth du Pacifique dans le Pacifique Sud. L'étude a porté principalement sur le stock de tortues luths du Pacifique occidental dont les zones de nidification connues se trouvent dans la province de Papouasie occidentale (Indonésie), en PNG, aux Îles Salomon et à Vanuatu. Des tortues ont été équipées d'émetteurs satellite sur plusieurs sites : 1) en Papouasie occidentale, sur les plages de Jamursba-Medi et de Mermon, le long de la côte nord de la péninsule de Doberai ; 2) en PNG, sur les plages de l'aire de gestion de la faune de Kamiali et de Maus Buang, le long du golfe d'Huon ; 3) aux Îles Salomon, sur les plages des îles de Santa Isabel et de Rendova. Les balises posées à l'aide d'un harnais, ajusté sur le plastron des tortues, ont transmis les données de localisation des tortues de mer à mesure de leurs déplacements entre les plages de nidification et leurs zones d'alimentation dans le Pacifique. Les balises ont été conçues pour pouvoir fournir des données de suivi pour chaque tortue sur une période maximum de deux ans. Des données de localisation ont pu être recueillies pour 126 tortues entre 2000 et 2007.

L'étude a permis d'identifier les caractéristiques migratoires et de recenser les principales zones d'alimentation des tortues luths, après la ponte en PNG et aux Îles Salomon. L'analyse des mouvements des tortues luths a révélé que les tortues présentes dans le Pacifique Sud ont tendance à se diriger vers des zones dont les caractéristiques océanographiques attirent un grand nombre de méduses, principales proies de cette espèce. Les tortues ayant choisi les côtes du golfe d'Huon en PNG pour pondre se sont principalement cantonnées aux eaux du golfe entre décembre et février, mais se déplacent entre leurs activités de nidification. Une fois la saison de ponte terminée,

Harnais et émetteur installés sur le dos d'une tortue luth (photographie : Scott Hansen).

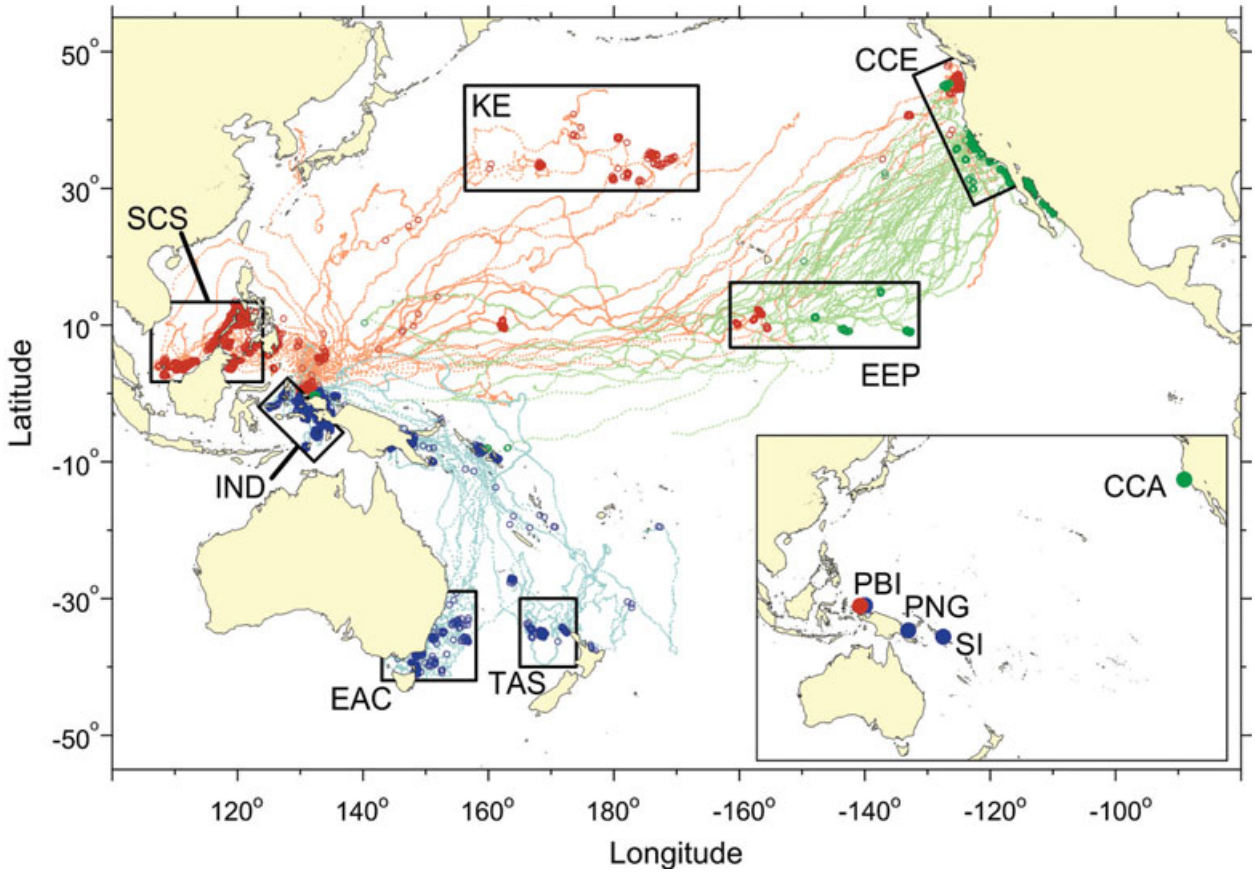

Déplacements supposés des 126 tortues luths marquées.

- *Les grands cercles foncés indiquent un comportement de recherche en zone restreinte ; les points plus petits et plus clairs indiquent un comportement de transit.*
- *La couleur des lignes indique la saison de la pose des balises : rouge = tortues pondant en été, bleu = tortues pondant en hiver, vert = pose de balise dans les zones d'alimentation de Californie centrale.*
- *L'encadré précise le lieu de pose des balises. PBI = Papua Barat (Papouasie occidentale), Indonésie ; PNG = Papouasie-Nouvelle-Guinée ; SI = Îles Salomon ; CCA = Californie centrale.*
- *Les rectangles noirs représentent les écorégions pour lesquelles les associations espèce/habitat ont été étudiées quantitativement (cf. texte) : SCS = Chine méridionale, mers de Sulu et de Sulawesi ; IND = mers indonésiennes ; EAC = terminaison du courant est-australien ; TAS = Front de Tasman ; KE = terminaison du Kuroshio ; EEP = Pacifique oriental équatorial ; et CCE = écosystème du courant de Californie.*

les tortues luths de PNG ont mis le cap vers le sud et ont traversé la mer de Corail, en direction de la mer de Tasman ou du sud-ouest de l'océan Pacifique. De la même façon, les tortues qui ont choisi les Îles Salomon pour pondre restent à proximité des îles de décembre à février. Lorsqu'elles quittent les eaux des Îles Salomon, c'est pour aller rejoindre les côtes du sud-est de l'Australie et du nord-ouest de la Nouvelle-Zélande en quête de nourriture.

Une cartographie des déplacements des tortues luths dans le Pacifique aidera les pêcheurs et les responsables de la gestion halieutique à limiter les effets nocifs ou mortels de la pêche sur les tortues. Au cours de l'étude, 7 des 126 tortues luths suivies ont été tuées accidentellement ou volontairement par l'homme.

La protection des tortues de mer dans des zones migratoires et alimentaires très vastes peut relever de la gageure, au vu de la pression exercée sur les ressources de ces régions. Une fermeture temporaire et courte des zones marines de nidification pourrait constituer une mesure de protection efficace pendant les périodes de ponte en PNG et aux Îles Salomon. Les résultats de cette étude pourront orienter la mise en œuvre de mesures de conservation visant à protéger les tortues luths reproductrices pendant la saison de ponte.

Une tortue luth reprenant son souffle (photographie : Scott Benson).

Le MSC accorde officiellement sa certification à la pêche de bonites sur banc libre des Parties à l'Accord de Nauru !

L'événement tant attendu est enfin arrivé : la pêcherie ciblant la bonite sur banc libre des Parties à l'Accord de Nauru a reçu la certification du Marine Stewardship Council (MSC) !

L'annonce nous est venue du MSC le 9 janvier 2012, mais nous avons préféré attendre la déclaration officielle avant de relayer la nouvelle. Mélanie Carter, certificateur indépendant, avait d'ailleurs donné son aval dès le 13 décembre 2011, malgré les nombreuses objections de l'ISSF (International Seafood Sustainability Foundation) et d'autres acteurs du secteur thonier.

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont soutenus dans cette longue procédure en 2011. Le soutien indéfectible que vous avez témoigné à Pacifical nous a donné la confiance nécessaire pour mener à bien le processus de certification MSC et atteindre notre objectif. Avec succès !

Dans quelques mois, le logo bleu du MSC, reconnaissable entre tous, sera visible sur nos conserves de bonite aux côtés de notre marque commune Pacifical. Notre thon sera ainsi reconnu comme provenant d'une pêcherie bien gérée et durable.

Désormais, les thonidés certifiés MSC, pêchés en bancs libres sans DCP, offriront une alternative viable au thon pêché à la canne. Il sera ainsi possible d'approvisionner les marchés en bonites adultes, tout en limitant au maximum le nombre de prises accessoires, comme l'exigent les Parties à l'Accord de Nauru, et en résolvant les problèmes liés aux appâts. Par ailleurs, nos bonites étant pêchées à la senne, nous serons en mesure de proposer un thon durable à un plus grand nombre de consommateurs.

La certification MSC en poche, nous sommes prêts à fournir un thon exploité durablement et à permettre aux populations de tirer profit de leurs ressources. « Nous vivons dans cette région, le thon est notre raison d'être et l'unique ressource de la plupart de nos pays membres », a déclaré Transform Aqorau, Directeur du mécanisme des Parties à l'Accord de Nauru.

Mais la certification n'est qu'une première étape et il reste encore beaucoup à faire. Les Parties à l'Accord de Nauru et Pacifical encouragent désormais les navires de pêche à respecter les règles du MSC et la chaîne de responsabilité. Dans le même temps, nous prenons contact avec certains de nos partenaires exclusifs afin de préciser le contenu des cahiers de charges à respecter.

Notons toutefois que dans un premier temps, les quantités de thon certifié MSC produites par Pacifical seront limitées. Nous ne pourrons donc répondre qu'aux besoins d'un nombre restreint de détaillants, de restaurateurs et de transformateurs particulièrement motivés. Par la suite, les quantités de bonite capturée en bancs libres devraient augmenter au fur et à mesure que les entreprises de pêche et les armateurs se conforment à notre chaîne de responsabilité.

Pour l'heure, 265 thoniers opèrent dans les eaux des Parties à l'Accord de Nauru. Certains des exploitants de ces navires collaborent déjà étroitement avec Pacifical et ont exprimé leur volonté d'utiliser des cales séparées pour les bonites en bancs libres. Espérons que d'autres thoniers leur emboîtent le pas cette année.

À terme, il est prévu de pêcher 500 000 tonnes de bonite en bancs libres dans les eaux des Parties à l'Accord de Nauru, soit l'équivalent de 1,4 milliard de conserves de thon de 185 g par an. En d'autres termes, 4,2 milliards de repas sains, riches en protéines et produits selon des pratiques durables, seront servis à travers le monde à un prix abordable et avec un impact réduit sur l'environnement.

Les Parties à l'Accord de Nauru gèrent la plus importante flottille de thoniers senneurs certifiée durable au monde

- Les Parties à l'Accord de Nauru sont : les États fédérés de Micronésie, Kiribati, les Îles Marshall, Nauru, Palau, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon et Tuvalu.
- Chefs de file dans la gestion et la conservation des stocks de thonidés, les Parties à l'Accord de Nauru ont adopté un grand nombre de mesures de conservation, sans précédent au niveau mondial, imposant par exemple des moratoires sur la pêche en haute mer, un encadrement des dispositifs de concentration du poisson (DCP), des mesures de protection des requins baleines, et une couverture totale des senneurs par des observateurs. La capture de dauphins a été éradiquée dans les eaux des Parties à l'Accord de Nauru. Ces pays s'emploient également à réduire les prises accessoires d'autres espèces.
- En 2011, le Marine Stewardship Council a octroyé son label de pêche durable aux bonites pêchées sans DCP dans les eaux des Parties à l'Accord de Nauru, donnant ainsi naissance à la plus importante pêcherie durable de thoniers senneurs au monde.
- Les Parties à l'Accord de Nauru détiennent environ 30 % de la chaîne d'approvisionnement mondiale en thon.
- Les Parties à l'Accord de Nauru s'emploient à assurer une gestion durable des stocks de thonidés, principalement grâce au système de gestion des jours de pêche (VDS). Les Parties à l'Accord de Nauru fixent ensemble un nombre limité de jours de pêche par an, sur la base des avis scientifiques relatifs à l'état des stocks de thonidés. Ces jours de pêche sont ensuite répartis entre les pays et vendus au plus offrant. Les pays océaniens peuvent ainsi récolter les fruits de la gestion durable de leurs stocks de thonidés.

Source : *site Internet des Parties à l'Accord de Nauru (http://www.pnatuna.com/about-us).*

À la différence du bœuf, du poulet ou des poissons d'élevage, les thonidés appartiennent à des espèces exclusivement sauvages. Ils ne proviennent pas de l'élevage, ne reçoivent aucun antibiotique, n'ont pas besoin que l'homme leur fournisse de grandes quantités de nourriture et d'eau, et ne sont responsables d'aucune pollution de l'eau ou des sols.

Si nous voulons que cette espèce particulièrement féconde et à la croissance rapide continue de fournir une source d'alimentation saine aux générations futures, il incombe aux Parties à l'Accord de Nauru, en tant que gardiens de nos peuples et de notre planète, de gérer et d'exploiter les stocks de bonites de manière durable, selon les principes du MSC.

Nous nous réjouissons à l'idée de voir débarquer, dès le début de cet été, des conserves de bonite certifiée MSC dans les rayons des magasins européens !

Source : *site Internet de PACIFICAL, 12 janvier 2012 (http://www.pacifical.com/articles/00020.html)*

Un senneur salomonais (photographie : Malo Hosken).

Chaîne de responsabilité PNA/MSC : une filière thon réinventée

L'heure de la mise sur le marché de la bonite certifiée par le Marine Stewardship Council (MSC), pêchée et transformée dans les eaux cristallines des Parties à l'Accord de Nauru, approche. Vous vous demandez certainement quand les premiers produits arriveront enfin dans les rayons de vos magasins. Voici quelques éléments de réponse :

Condition de mise sur le marché de tout produit de la pêche certifié MSC, le poisson MSC doit constamment être maintenu à l'écart des produits non certifiés, à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, jusqu'au consommateur final. Tous les maillons de la chaîne sont inspectés et certifiés conformes aux normes MSC. Ensemble, ils forment ce que le MSC appelle la chaîne de responsabilité.

Au vu des vastes étendues parcourues par les pêcheries de bonite des Parties à l'Accord de Nauru (l'équivalent de 140 % du continent européen) et sachant que la majorité des senneurs ne débarquent pas leurs prises directement dans les conserveries (mais les transbordent généralement dans un des ports des Parties à l'Accord de Nauru vers un navire transporteur, qui sert d'intermédiaire), l'extension de la chaîne de responsabilité à tous les acteurs de la filière est un véritable défi. La mise en place d'une telle chaîne a nécessité une refonte complète des procédures de manipulation à bord, de transbordement et de débarquement du thon. Il a également fallu revoir les modes de gestion et de suivi de la filière. Les Parties à l'Accord de Nauru se sont engagées à relever ce défi.

Cela signifie que les pêcheries de bonite en bancs libres devront démontrer à un organe indépendant (tiers) que leur chaîne d'approvisionnement, ou chaîne de responsabilité, répond scrupuleusement aux exigences très strictes du programme de certification du MSC, depuis l'instant où le senneur quitte le port, jusqu'au moment où le thon est déchargé dans une chambre froide.

Dans la pratique, nous devons informer toutes les parties prenantes (les observateurs, les capitaines, les équipages et la direction des compagnies de pêche) de ce que l'on attend d'elles dans leur travail quotidien et les responsabiliser. Des formations intensives et des manuels détaillés sont proposés à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement afin de s'assurer que toutes les personnes concernées sont informées, formées et évaluées. Au cours des mois de février, mars et avril 2012, les Parties à l'Accord de Nauru et les équipes de Pacifical ont accompagné les entreprises de pêche et de transformation de la région qui ont choisi de se plier aux normes rigoureuses du MSC régissant la chaîne de responsabilité et de se lancer dans la pêche de la bonite certifiée MSC, au profit des clients de Pacifical à travers le monde.

Un audit interne a déjà été mené dans sept grandes entreprises de pêche et de transformation ces dernières semaines. Cinq autres sociétés devraient suivre, au titre de la phase de lancement du projet. Cet exercice d'évaluation a permis de mettre en lumière les manquements et les domaines de conformité aux normes MSC de la chaîne de responsabilité de chaque société. Les entreprises de pêche et de transformation concernées s'efforcent actuellement de prendre les mesures correctives nécessaires.

Les cours de formation et les évaluations internes étant sur le point de s'achever, les prochaines sorties de mise à l'essai en mer des techniques de pêche et de séparation des bonites dans des cales spéciales se préparent. Le premier essai a eu lieu l'année dernière et les derniers essais sont prévus pour le mois prochain. Ils durent en moyenne 45 jours, transbordement compris.

Comme toujours, nous ne manquerons pas de vous tenir informés !

Source : *adaptation d'un article de PACIFICAL de mai 2012 (http://www.pacifical.com/articles/00031.html)*

Une étude de l'OPRT se fait l'écho des inquiétudes de la PITIA concernant l'essor des petits palangriers thoniers

Fin 2011, l'Association du secteur thonier océanien (PITIA) et l'OPRT (l'Organisation japonaise pour la Promotion de la pêche thonière responsable) ont exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis de la rapide multiplication des petits palangriers thoniers (50–150 tx de jauge brute). Pour examiner le problème, l'OPRT a commandé une étude à l'Institut japonais de recherche sur la pêche hauturière. Les résultats de cette étude ont été présentés à Tokyo par M. Jiro Suzuki lors du quatrième séminaire annuel de l'OPRT le 10 février 2012[1].

Une enquête sur la filière thonière dans tous les océans a montré que, sauf dans l'océan Indien, le véritable statut des petites flottilles de palangriers n'était pas bien compris par les organisations régionales de gestion halieutique. M. Suzuki a évalué le nombre de petits palangriers en activité dans le monde à environ 5 400, dont 1 800 en opération dans la zone de compétence de la Commission des pêches du Pacifique occidental et central. À ceux-ci s'ajouteraient 50 à 60 petits palangriers taïwanais en construction qui seront équipés d'appareils de congélation à température ultra basse[2].

Selon M. Suzuki, l'essor des petites flottilles serait dû à plusieurs facteurs[3] :

- Désireux de développer leur secteur thonier, plusieurs États et Territoires insulaires océaniens équipent de plus en plus de navires de pêche.
- Des navires taïwanais, qui pêchaient auparavant le requin pour ses ailerons, ce qui est aujourd'hui interdit, sont réaffectés à la pêche du germon.
- Il est aujourd'hui beaucoup plus rentable de faire construire et d'exploiter des petits et moyens palangriers, de sorte que les grands palangriers sont petit à petit mis au rebut.
- Les navires frigorifiques classiques sont peu à peu remplacés par des conteneurs de congélation à -60 °C polyvalents, plus adaptés au transport de petits volumes de prises. Par ailleurs, des appareils de congélation à température ultra basse (-60 °C) sont installés à bord des palangriers.

Le rapport de l'étude fait état de craintes quant à la pérennité des stocks de thon obèse et de thon jaune. En effet, ces deux espèces constituent le pilier de l'industrie japonaise du sashimi et sont les espèces les plus recherchées par les palangriers. L'industrie halieutique japonaise ainsi que les membres de la PITIA se disent inquiets devant l'essor de la capacité de capture des petits navires et la concurrence qu'ils représentent pour la filière palangrière japonaise déjà en difficulté. Lors de sa présentation, M. Suzuki a appelé les autorités japonaises à prendre les devants afin de réguler la croissance du secteur et de protéger les ressources thonières d'une surexploitation[4] en espérant que les membres d'autres organisations régionales de gestion de la pêche suivront.

Source : *adapté du premier numéro du bulletin FFA Fisheries Trade News, volume 5, janvier–février 2012[5].*

Supervision attentive d'une palangre à Vanuatu (photographie : William Sokimi).

[1] Suisan Keizi 2012, « Measures required to prevent over-fishing », 14 février 2012.
[2] Minato Newspaper 2012, « Sudden increase in small tuna long-liners », 14 février 2012.
[3] Ibid. Susan Keizi 2012, Minato Newspaper 2012.
[4] Suisan Tsushin 2012, "Refrigerated containers changing the tuna industry", 14 février 2012.
[5] http://www.ffa.int/node/600

L'industrie de la pêche salomonaise encourage la formation universitaire

En février 2012, deux sociétés salomonaises de pêche et de transformation des produits de la mer, National Fisheries Developments Limited (NFD) et Soltai Fishing and Processing Limited, ont accueilli, dans leurs installations de Noro, dans la province occidentale, six étudiants salomonais inscrits à l'Université des ressources naturelles et de l'environnement de Papouasie-Nouvelle-Guinée (UNRE).

Ce concept de stage a vu le jour au cours des discussions tenues entre le ministère de la pêche et des ressources halieutiques des Îles Salomon et l'UNRE, dans le cadre du projet DevFish2, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique et l'Agence des pêches du Forum. Il a été estimé logique et avantageux que des étudiants salomonais fassent leurs stages en entreprise aux Îles Salomon.

La plupart de ces étudiants sont en troisième année et suivent tous des études dans le domaine de la pêche et des sciences marines. Dans le cadre de leurs études, ils doivent réaliser un stage de six semaines en entreprise.

Les sociétés NFD et SOLTAI se sont réjouies à l'idée d'accueillir le groupe d'étudiants originaires des Îles Salomon qui compte deux filles et quatre garçons. « C'est exactement le genre d'initiative à encourager et à développer de manière stratégique avec les établissement d'enseignement supérieur comme l'UNRE afin de permettre aux jeunes étudiants salomonais, à l'instar des six inscrits à l'UNRE, d'apprendre et de tirer profit d'une expérience dans le milieu du travail avant de finir leurs études », a déclaré Adrian Wickham, directeur de NFD.

Il a ajouté : « NFD et SOLTAI ont toujours été très attachés au développement du capital humain des Îles Salomon afin de permettre au secteur privé salomonais d'engager des travailleurs qualifiés, et plus important encore, de donner aux Salomonais un avantage comparatif sur le marché du travail ».

Tous les étudiants ont fait part de leur volonté d'apprendre un maximum lors de cette immersion dans le monde du travail en exécutant au mieux les tâches qui leur seront confiées par leurs supérieurs durant ces six semaines. Ils espèrent non seulement voir dans quelle mesure leurs connaissances techniques sont applicables dans le milieu du travail, mais aussi vivre de l'intérieur le fonctionnement d'une entreprise. Ils espèrent tous profiter de leurs six semaines à Noro.

Les frais de déplacement et les indemnités journalières de subsistance des étudiants ont été couverts par le projet Devfish2 pour toute la durée du stage.

Source : *Solomon Star, 31 mars 2012.*

Les six étudiants de l'UNRE pendant leur immersion professionnelle de six semaines dans les installations de NFD/SOLATI à Noro.

Pour plus d'informations :

Hugh Walton
Team Leader and Policy Specialist (Projet DEVFISH2)
(Hugh.Walton@ffa.int)
Leonard Paia
EU DEVFISH2 Project Coordinator
(Leonard.Paia@ffa.int)
Jonathan Manieva
Chargé du développement de la pêche (Projet DEVFISH2)
(JonathanM@spc.int)

Les prémices de la navigation en haute mer ?

Dans une grotte côtière du Timor-Leste, des archéologues ont fait une découverte surprenante, en mettant au jour les restes de thon et de requin vieux de 42 000 ans, qui ont, de toute évidence, été pêchés par l'homme. Cette découverte, révélée sur le site Web de la revue Science, est la preuve la plus solide à ce jour que les hommes pratiquaient déjà à cette époque la pêche en haute mer. Ces compétences maritimes auraient permis aux habitants de la région d'aller coloniser des terres toujours plus lointaines.

Les plus anciennes embarcations connues, découvertes en France et aux Pays-Bas, sont vieilles de 10 000 ans seulement. Les archéologues savent cependant que ces vestiges ne nous racontent pas toute l'histoire de la navigation, le bois et les autres matériaux communs de construction résistant difficilement au temps. Or, la colonisation de l'Australie et des îles voisines d'Asie du Sud, qui a commencé il y a bien 45 000 ans, a forcément nécessité une traversée d'au moins 30 kilomètres. La question de savoir si ces premiers migrants ont intentionnellement construit des bateaux pour voyager ou simplement dérivé au gré des marées sur des radeaux destinés à explorer le rivage provoque une vive controverse[1].

De fait, les preuves directes d'une activité nautique plus ancienne étaient rares. Nous savions que l'homme moderne exploitait des ressources côtières telles que les moules et les ormeaux il y a 165 000 ans[2], mais seulement quelques traces, de nature à susciter des controverses, attestaient que nos ancêtres pêchaient en haute mer il y a 45 000 ans. (Les plus anciennes traces formelles d'une telle activité ne remontaient qu'à 12 000 ans en arrière.) Parmi les personnes qui doutaient de l'antériorité de la navigation, figurait Susan O'Connor, archéologue à l'Université nationale d'Australie à Canberra. Selon elle, « les preuves étaient bien maigres ». Jusqu'à ce qu'elle réalise des fouilles dans la grotte côtière de Jerimalai, au Timor-Leste, une nation insulaire située au nord de l'Australie.

C'est ainsi qu'elle a découvert, dans les couches les plus anciennes (42 000 ans) de cette grotte, des restes de poissons, dont la moitié environ appartiennent à des espèces pélagiques se déplaçant très rapidement, comme les thons et les requins. Susan O'Connor et son équipe ont également découvert à Jerimalai un hameçon vieux de 23 000 ans taillé dans un coquillage. Pour l'équipe d'archéologues, il s'agit de la plus ancienne preuve irréfutable de pêche à la ligne. (D'autres hameçons découverts en Europe remonteraient à 20 000 ans, mais leur datation n'est pas aussi certaine.)

Ce nouveau témoignage atteste qu'il y a 42 000 ans, « les hommes avaient certainement des compétences maritimes avancées, tout du moins en matière de techniques de pêche », explique Susan O'Connor. Ces découvertes laissent à penser que ce savoir-faire maritime « aurait contribué à la première vague de colonisation » du Timor-Leste et des autres îles d'Asie du Sud-Est, comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'Indonésie. Néanmoins, Susan O'Connor appelle l'attention sur le fait qu'il n'existe aucune preuve directe attestant que les premiers hommes ayant colonisé l'Australie disposaient de compétences nautiques ; il est possible qu'ils aient simplement dérivé au gré des marées et échoué.

À Jerimalai, une grotte tout à l'est du Timor-Leste, des archéologues ont découvert des preuves que l'homme pratiquait la pêche en haute mer il y a 42 000 ans (photographies : Susan O'Connor).

James O'Connel, archéologue à l'Université de l'Utah à Salt Lake City, qui soutient qu'« un grand nombre de preuves » indiquent que la pêche pélagique serait apparue il y a 45 000 ou 50 000 ans, affirme que les nouvelles découvertes de Jerimalai « corroborent cette thèse ».

Pourtant, William Keegan, anthropologue au Musée d'histoire naturelle de Floride à Gainesville, fait remarquer que la taille relativement petite des thons mis au jour à Jerimalai (la plupart mesurent entre 50 et 70 centimètres de long) suggère qu'il s'agissait de juvéniles, poissons immatures, ayant pu être capturés près des côtes.

En outre, Geoff Bailey, archéologue à l'Université de York au Royaume-Uni, rappelle que les fonds marins au large du Timor-Leste et des îles avoisinantes se caractérisent par leur pente abrupte. En d'autres termes, les fonds profonds que préfèrent les requins et les thons se trouvent très près des côtes. Ces espèces, poursuit-il, « nageaient certainement à proximité du rivage, ce qui aurait permis aux hommes de les capturer sans nécessairement prendre la mer ».

Pour Susan O'Connor, les thons, y compris les juvéniles, se « déplacent très rapidement » et « il n'est pas possible qu'ils aient été harponnés depuis la plage ou les récifs ». Aucun autre hameçon ou outil de pêche n'a encore été découvert dans des couches antérieures de Jerimalai, mais l'archéologue et son équipe vont poursuivre leurs fouilles pour essayer d'en trouver.

Source : *article de Michael Balter, publié dans la rubrique Science Now, le 24 novembre 2011[3].*

[1] http://www.sciencemag.org/content/318/5849/388.full
[2] http://www.sciencemag.org/content/318/5849/377.1.full
[3] http://news.sciencemag.org/sciencenow/2011/11/when-humans-first-plied-the-deep.html#

Quel est le rendement de la pêche récifo-lagonaire à Moorea ? Synthèse des différentes données obtenues

Pierre Leenhardt,[1,3] Rakamaly Madi Moussa[1,3] et René Galzin[1,2]

Introduction

De part leur grande diversité d'espèces animales et végétales, les récifs coralliens font partie des écosystèmes marins les plus productifs et les plus complexes au monde (Grigg et al. 1984 ; Letourneur et Chabanet 1994 ; Birkeland 1997). Occupant une surface de 255 000 km^2 (Spalding et Grenfell 1997), les récifs coralliens soutiennent le développement de l'économie locale et nationale. Ils procurent ainsi de nombreux biens et services aux populations insulaires (Moberg et Folke 1999) à travers la pêche et le tourisme.

L'exploitation des écosystèmes récifaux et de leurs ressources dans le Pacifique et plus particulièrement dans le Pacifique Sud est d'une importance majeure pour de nombreux pays insulaires et leurs populations (Ferraris et Cayré 2003). Les pêcheries récifo-lagonaires représentent une ressource d'importance capitale pour le bien-être économique des communautés côtières (Kronen 2007). Ces pêcheries essentiellement artisanales font appel à des stratégies d'exploitation variées (pêche professionnelle, pêche de loisir, pêche de subsistance). Elles sont multi spécifiques et multi engins avec des points de débarquement dispersés, ce qui ne facilite pas l'obtention de données fiables pour quantifier ces activités (Ferraris et Cayré 2003). La production totale de la pêche artisanale[4] dans le Pacifique sud est estimée à 100 000 tonnes, avec des disparités importantes entre les îles, de plus, 80 % des débarquements correspondent à une pêche de subsistance (Dalzell et al. 1996). L'absence de grands stocks mono spécifiques, la difficulté d'accès des récifs coralliens aux unités de pêche, ainsi que la présence potentielle de ciguatera dans certaines îles, expliquent que les pêcheries récifales soient principalement artisanales ou traditionnelles.

En Polynésie française, il est extrêmement difficile, compte tenu de l'aspect diffus des activités de pêche d'avoir des chiffres précis des captures. Les données statistiques actuelles sont peu fiables, car les chiffres concernant le transport aérien inter-îles et les pêches de subsistance et de loisir ne sont pas connus. Bien qu'il n'existe que très peu de statistiques des produits lagonaires, il est possible d'estimer la production totale de Polynésie française aux environs de 4 300 tonnes par an (SPE 2006). Cette production serait répartie ainsi : 3 400 tonnes de poissons lagonaires, 700 tonnes de petits pélagiques, et 200 tonnes d'autres produits (mollusques, crustacés, échinodermes, etc.).

La pêche artisanale est une activité qui fait partie intégrante du mode de vie polynésien, elle est décrite autour de trois catégories : la pêche hauturière, la pêche côtière et la pêche lagonaire. La pêche lagonaire et/ou récifale qui nous intéresse ici peut être définie comme « l'ensemble des activités touchant à l'exploitation des ressources biologiques et qui se pratique sur les récifs frangeants et barrières, chenaux, passes et hoa (soit le lagon au sens large), et sur les premiers mètres de la pente externe (< 80 à 100 m de profondeur) jusqu'à la limite de développement des coraux » (Galzin et al. 1989 ; SPE 2006).

L'activité de pêche de Moorea est importante du point de vue socio-économique car elle procure des revenus issus de la vente du poisson ainsi qu'une sécurité alimentaire[5] (autoconsommation) (Aubanel 1993). L'île de Moorea a eu une croissance démographique très importante au cours des 36 dernières années. La population recensée sur l'île de Moorea est passée de 5 058 à 16 490 entre 1971 et 2007 (ISPF 2007) soit un taux de croissance annuel de 2,39 %, qui est plus important que celui de l'ensemble de la Polynésie française (1,57 %). De plus, on sait que la pression de pêche est directement liée dans les îles du Pacifique au nombre d'habitants (Russ et Alcala 1989 ; Jennings et Kaiser 1998). Dans ce contexte démographique et d'urbanisation croissante il est important d'avoir une vision précise de l'activité halieutique de Moorea. De nombreuses études depuis 1985 ont tenté d'évaluer la production ichtyologique[6] (Galzin 1985) ou encore le rendement de la pêche récifo-lagonaire[7] (Aubanel 1993 ; Vieux 2002 ; Yonger 2002 ; Brenier 2008) de l'île de Moorea. La quantification de la pêche lagonaire s'avère, ici comme dans d'autres milieux insulaires corallien, un exercice particulièrement difficile, et ce pour de multiples raisons. La pêche est souvent nocturne (avec ou sans embarcation), diffuse et multi engins. Les débarquements et la vente se réalisent non pas sur des sites précis mais tout le long du littoral et même souvent sur la partie littorale, privée, de la propriété familiale (figure 1).

De plus les méthodologies d'études utilisées depuis Galzin (1985) jusqu'à Brenier (2009) ont largement évolué. En 25 ans, cinq travaux différents ont tenté d'évaluer la production halieutique (sous forme de rendement) du lagon de Moorea et seulement deux études (Aubanel 1993 ; Vieux 2002) ont utilisées la même méthodologie. Les estimations de la production halieutique du lagon de Moorea déjà très variables d'une étude à l'autre se distinguent d'autant plus par les

[1] USR 3278 CRIOBE CNRS-EPHE, CBETM de l'Université de Perpignan, 66860 Perpignan Cedex, France.
[2] USR 3278 CRIOBE CNRS-EPHE, CRIOBE BP 1013 Moorea, 98729 Polynésie française.
[3] Laboratoire d'Excellence « CORAIL », 66860 Perpignan cedex, France.
[4] Somme des captures réalisées par la pêcherie sur un an (s'exprime en tonne).
[5] Une partie de la pêche est souvent destinée à l'autoconsommation dans un cadre familial.
[6] Biomasse ichtyologique (en tonnes).
[7] Le rendement de la pêche récifo-lagonaire correspond à la production halieutique de toutes les activités de pêche du lagon qui est exprimée sous forme de rendement, à savoir des captures (tonne) par unité de surface (km^2) en fonction du temps (an). On pourra aussi parler de rendement halieutique.

Figure 1. Vente de poissons lagonaire en bord de route de l'île de Moorea (photographies : R. Madi Moussa).

méthodologies utilisées. L'objectif de cette étude est de faire le bilan des différents travaux des ces 25 dernières années qui caractérisent les activités de pêches lagonaires de Moorea. Une attention particulière sera donnée à l'examen des limites des différentes méthodes d'estimation utilisées dans chaque étude pour enfin statuer sur la valeur de l'estimation la production halieutique du lagon qui semble la plus proche de la réalité.

Matériel et méthodes : caractérisation de l'activité de pêche lagonaire à Moorea et passage en revue des différentes méthodes d'estimation de la production halieutique

Site d'étude

L'île de Moorea est située à 25 km au nord-ouest de Tahiti (17°30' S, 149°50' O). De forme triangulaire, elle représente une surface de 134 km², une altitude maximale de 1 207 m (mont Tohivea) et un linéaire de côte de 61 km (figure 2).

L'île est entourée d'un récif barrière qui délimite un lagon de 49 km², dont la largeur varie de 500 à 1 500 m pour une profondeur de 0,5 à 30 m. Le récif barrière est entrecoupé de 11 passes de profondeur inégale, auxquelles aboutissent des chenaux d'embarcation (Galzin 1985). La totalité de l'écosystème corallien reste submergée à marée basse et l'amplitude des marées n'est que d'une quarantaine de centimètres. Le climat est de type tropical humide avec deux saisons bien différenciées : une saison chaude, pluvieuse, de novembre à avril et une saison fraîche, moins pluvieuse, de mai à octobre. Moorea possède un Plan de Gestion de l'Espace Maritime (PGEM), le premier de la Polynésie française, applicable dans la commune de Moorea, par arrêté n°410/CM du 21 octobre 2004. Le PGEM poursuit quatre objectifs : l'utilisation rationnelle et la valorisation des ressources et de l'espace ; la gestion des conflits d'utilisation du lagon ; le

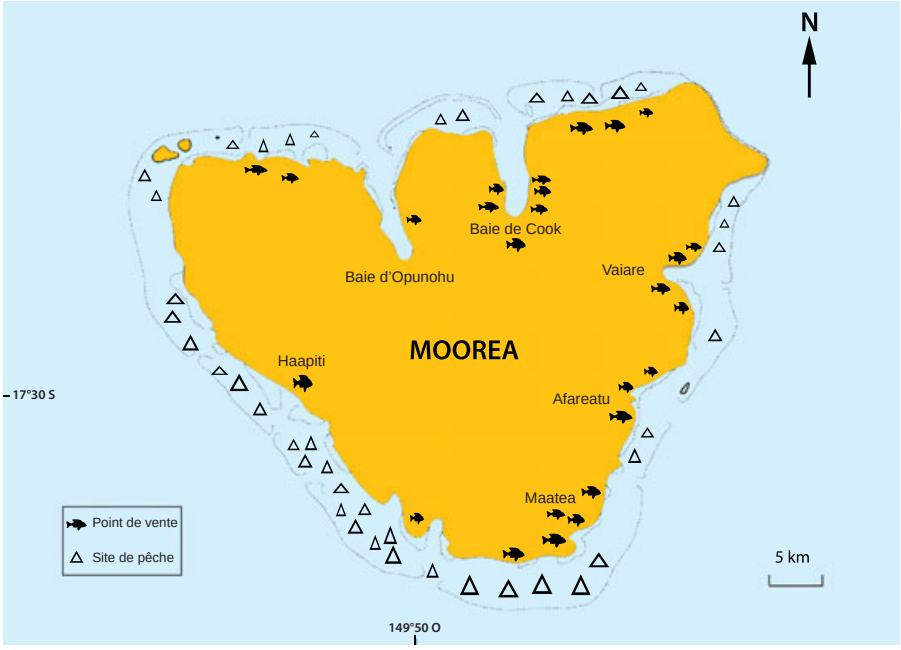

Figure 2. L'île de Moorea avec les différents sites de pêche et de débarquement.

contrôle des pollutions et des dégradations du milieu marin ; la protection des écosystèmes marins et des espèces menacées.

La population de pêcheurs lagonaires à Moorea

D'après Yonger (2002), Brenier (2009) et Leenhardt (2009) on peut classifier les différentes catégories de pêcheurs de Moorea comme indiqué dans le tableau 1.

Au total, 23,2 % de la population de Moorea pratiquerait la pêche, 16 % comme loisir, 4,6 % en complément de revenus (subsistance) et 2,6 % (soit 388 personnes) de façon professionnelle (Yonger 2002 ; Brenier 2009 ; Leenhardt 2009). Si les pêcheurs professionnels et de subsistances sont exclusivement des résidents de l'île, on sait aussi qu'une proportion des pêcheurs de loisirs provient des îles de la Sociétés voisines et principalement de Tahiti (Leenhardt 2009). On constate ici que plus de 70 % des personnes pêchant sur Moorea sont des pêcheurs de loisirs. La totalité des captures effectuées par cette catégorie de pêcheurs n'apparaît donc pas dans les données de pêches récupérées aux débarquements ou sur les lieux de ventes. De plus, d'après Yonger (2002), la pêche de subsistance représenterait 58 % des prises effectuées dans le lagon. On peut affirmer aussi de façon certaine qu'un pourcentage de ces captures n'est jamais déclaré car il est directement destiné à l'autoconsommation.

Les techniques de pêche lagonaire employées

L'extrême diversité des prises lagonaires explique l'existence d'un grand nombre de techniques de pêche, chacune adaptée à des organismes parfois très spécifiques. Devant cette pluralité de techniques, un pêcheur est souvent multidisciplinaire. Les pêcheurs utilisent plusieurs techniques selon leurs préférences, leurs moyens, la saison, les conditions météorologiques, les espèces visées, le moment de la journée. Les principales techniques de pêche pratiquées dans le lagon sont : le fusil sous marin, le filet (filet maillant ou filet entonnoir), la ligne (ligne à main, palangrotte, traîne, ligne de fond), le harpon, la senne de plage, l'épervier ou l'épuisette (Yonger 2002 ; Leenhardt 2009). Les parcs à poissons, largement répandus aux Tuamotu et aux Îles Sous-le-Vent et qui représentent 90 % des captures dans ces zones (Galzin et al. 1989) ne sont pas utilisés dans le lagon de Moorea.

a. La pêche au filet

La pêche au filet est très commune à Moorea et présente une grande diversité : la pêche au filet maillant ; la pêche à la senne de plage qui est utilisée à la capture dans les fonds de baie et de manière saisonnière pour capturer l'Atule, un poisson de la famille des carangidés (*Selar crumenophthalmus*) ; la pêche au filet entonnoir (*haapua*), conduisant à une nasse en fil métallique, cible les poissons tels que les perroquets, les carangues, les chirurgiens et les rougets ; la pêche à l'épuisette ou l'épervier pour capturer les poissons volants.

b. La pêche au fusil sous marin

Cette technique est très utilisée sur l'île de Moorea et se pratique de jour ou de nuit avec une torche très puissante. Ce type de pêche lorsqu'elle est pratiquée de nuit est très efficace avec des hauts rendements par sortie de pêche. La part de la production en poisson lagonaire pour cette technique est d'environ 29 % dans les Îles du Vent contre 18 % dans les Iles Sous-le-Vent (SPE 2006). Ce type de pêche est très sélectif, mais peut provoquer localement une surexploitation des stocks du fait que beaucoup d'espèces (80 %) sont sédentaires et inféodées à leur habitat (Lecaillon et al. 2000).

c. La pêche à la ligne

La pêche à la ligne se pratique directement du bord de la côte ou à partir d'une embarcation propulsée à la pagaie ou par un moteur dont la puissance varie entre 2 et 25 CV. Les différentes techniques incluent la pêche à la traîne, la pêche à la ligne de fond, la pêche avec des leurres artificiels, la pêche à la palangrotte avec un ou plusieurs hameçons, et la pêche avec appât naturel et vivant.

d. La pêche à la nasse et casier

Ce type de capture cible principalement des poissons mais aussi des crabes ainsi que des crustacés.

Un lagon surexploité ?

Les résultats issus d'enquêtes de perception réalisée par Brenier en 2008 indiquent clairement qu'il existe à Moorea : une baisse de l'abondance et de la taille des espèces de poissons comestibles, une raréfaction des bénitiers, une diminution du recouvrement en corail vivant et une augmentation du recouvrement en macroalgues. Par extrapolation de ses données, il estime aussi la population de pêcheurs à 77 pêcheurs par km^2, avec 1 916 ± 530 bateaux à moteur et 481 ± 68 sorties de pêche par mois et par km^2. Ces derniers chiffres reflètent l'intensité de la pression de pêche qui s'exerce sur les écosystèmes coralliens de Moorea et sont potentiellement des indicateurs de surexploitation. A partir de 5 pêcheurs par km^2, la pression de pêche peut être considérée comme importante (McClanahan et al. 2002)[8]. Ces observations de la population locale sont des signes potentiels d'une surexploitation des ressources lagonaires.

Tableau 1. Classification des différentes catégories de pêches de l'île de Moorea.

Pêcheur professionnel	Pêcheur de subsistance	Pêcheur de loisir
2 à 5 sorties par semaine	1 à 3 sorties par semaine	1 à 4 sorties par mois
Vente	Vente + Autoconsommation	Autoconsommation
Pêche = 1ère source de revenu sur l'année	Pêche = activité de dépannage (nécessité économique)	Pêche = activité récréative

De plus, en 2005, Lison de Loma avait constaté, par des comptages en plongée, une diminution de la taille des herbivores. En 2008, plusieurs campagnes de photo identification réalisées sur les captures de poissons lagonaires vendues au bord de la route confirment clairement qu'il existe une diminution de la taille de toutes espèces commerciales (Madi Moussa 2010). Par ailleurs, on sait que la majorité des captures est réalisée avec des fusils sous-marins. Cet engin de pêche est hautement sélectif. Dans un souci d'optimisation de ses profits on peut raisonnablement penser que chaque pêcheur tente de maximiser la taille de ses captures. Les spectres de taille des espèces commerciales vendue au bord des routes représentent donc les valeurs maximales des tailles des poissons capturables par la chasse sous marine. Ils constituent donc un bon indicateur des tailles de poissons maximales que l'ont peut retrouver dans le lagon. De plus, si sur les dix dernières années les pêcheurs indiquent en majorité capturer toujours autant de poissons, ils sont unanimes sur le fait que leur effort de pêche a augmenté (Leenhardt 2009). Tous ces indices de perceptions et ces données de terrain tendent ainsi à confirmer que le lagon de Moorea est surexploité.

Femmes pêchant au filet dans le lagon de Moorea (photographie : R. Madi Moussa).

Méthodologies d'estimations

Le calcul du rendement maximum durable[9] ou MSY, réalisé par Galzin (1985) à Moorea se base sur des données de production ichtyologique obtenues par le suivi de trois espèces majoritaires de lagon de Moorea extrapolé à la biomasse totale ainsi que sur la production halieutique des pêcheries récifo-lagonaires estimée par Munro en 1984. Même si elle date de plus de 25 ans, l'évaluation de ce MSY nous a paru intéressante à retenir car c'est l'unique estimation réalisée sur Moorea. Elle nous servira de comparateur pour les ordres de grandeur de la production halieutique estimée dans les nombreuses études qui suivront. Cela permet aussi d'établir des comparaisons entre les régions (Labrosse et al. 2000).

Pour évaluer le rendement de la pêche lagonaire, plusieurs méthodes d'estimation ont été utilisées sur Moorea prenant comme indicateurs : des captures, la taxe sur les poissons vendus au marché de Paopao, des comptages des quantités de poissons vendues en bord de route ou encore la consommation des ménages de l'île. D'une méthode à l'autre les résultats divergent et souvent avec une amplitude très importante. Cependant, les données issues de ces méthodes nous renseignent sur les captures des pêcheurs et permettent de déceler la pression de pêche.

a. Estimation de la biomasse et du MSY

Galzin étudie en 1985 la dynamique des populations (biologie, biométrie, stock, biomasse, croissance, production) de trois espèces dominantes et de niveaux trophiques différents pour évaluer la production ichtyologique d'un secteur récifo-lagonaire du nord-ouest de Moorea. Il s'agit du poisson herbivore *Ctenochaetus striatus*, du poisson omnivore *Stegastes nigricans* et du poisson carnivore *Sargocentron microstoma*. Ces trois espèces représentent 74 % de la biomasse totale ichtyologique du récif frangeant en bordure du chenal. La biomasse totale ainsi que la biomasse pour les trois espèces étudiées ont été estimées à 103,4 g m^{-2} et 74,2 g m^{-2} an^{-1}. Avec ces éléments il est possible de calculer le rendement maximal durable (YMAX).

b. La première approche de Galzin en 1985 : la taxe du marché de PaoPao

Construit en 1987, le marché de Paopao était le seul point de vente officiel où théoriquement tous les pêcheurs de la côte nord de l'île avaient obligation de venir vendre leur poisson, suite à un arrêté n'autorisant plus la vente de poissons en

[8] Il faut préciser que les pêcheurs recensés ne sont pas tous des pêcheurs professionnels, qui représentent uniquement 1 % de la population, les autres étant des pêcheurs semi-professionnels (6 % de la population de Moorea) et des pêcheurs loisirs (17 % de la population de Moorea) (Brenier 2009).

[9] Le Rendement Maximal Durable (RMD) ou en anglais, Maximum Sustainable Yield (MSY) est la plus grande quantité de biomasse que l'on peut extraire en moyenne et à long terme d'un stock halieutique dans les conditions environnementales existantes sans affecter le processus de reproduction.

bordure de route[10] (Aubanel 1993). Suite à des observations et des enquêtes réalisées par Galzin et al. en 1989, la capture totale a été estimée grossièrement à 7 tonnes durant le mois de novembre. L'estimation était basée sur le fait que la municipalité prélevait une taxe de 10 XPF par kilogramme vendu. En se basant sur les captures totales de novembre et en excluant les poissons pélagiques ils obtinrent un tonnage pour une année de production.

$Y_{MAX} = X (Y + MB)$

Y_{MAX} = rendement maximal durable (MSY)

X = facteur correctif = 0,3 (Galzin 1985)

Y = rendement annuel des pêches = 10 t km^{-2} (Munro 1985)[11]

M = mortalité naturelle

B = biomasse moyenne

F = mortalité par pêche = Y/B (Munro 1985)

Z = mortalité totale = M + F = P/B (Munro 1985)

P = production biologique

$Z = P/B = 74,2 / 103,4 = 0,72$

$F = Y/B = 10 / 103,4 = 0,09$

$M = Z - F = 0,72 - 0,09 = 0,63$

$Y_{MAX} = 0,3 (10 + (0,63 \times 103,4)) = 23$

$\mathbf{Y_{MAX} = 23\ t\ km^{-2}\ an^{-1}}$

c. Recensement des ventes de poissons au bord des routes

Aubanel, en 1993, estime la production halieutique de Moorea en inventoriant les *tui*[12] (figure 1) mis en vente en bord de route de l'île et au marché de Paopao. L'estimation pondérale consiste à extrapoler le nombre de *tui* commercialisé annuellement et à multiplier le nombre de *tui* par 3 kg (le poids moyen d'un *tui*). En 2002, Vieux reprend le même protocole pour caractériser la pêche lagonaire et mesurer l'évolution quantitative de cette activité.

d. Enquête de consommation

En 2002, Yonger propose une étude basée sur une enquête de consommation des ménages en poissons lagonaires pour évaluer la production halieutique. L'analyse de la consommation de produits de la mer constitue une alternative intéressante pour tenter d'évaluer indirectement la production halieutique (Loubens 1975 ; Paddon 1997 ; Labrosse et Letourneur 1998 ; Labrosse et al. 2000 ; Gilbert 2006). Afin d'être valide, cette méthode requiert que le cas d'étude soit un système bien délimité qui fait l'objet de faibles quantités importées ou exportées de poissons récifo-lagonaires. À Moorea, on constate que l'exportation des captures réalisées sur l'île est limitée aux pêcheurs de loisirs qui viennent de Tahiti pendant le weekend. L'importation de poisson est aussi relativement marginale et correspond à la vente de quelques poissons pélagiques (*ature*) provenant de Tahiti ou encore à la réception de glacières provenant des Tuamotu (Leenhardt 2009). D'une manière générale on peut ici considérer l'île de Moorea comme un système quasi-fermé : les importations et exportations de poissons lagonaires ont été considérées comme négligeables (Brenier 2008). Au total 136 ménages ont été échantillonnés, soit 4,9 % de la population des ménages de Moorea.

À titre de comparaison, une enquête avait déjà été réalisée sur un village de Moorea. En effet, Kronen en 2006 réalisa pour le compte du programme PROCFish une étude socio-économique sur la commune de Maatea au sud de Moorea. Un total de 28 foyers (112 personnes) des 235 foyers de la commune (12 %) furent enquêtés et interviewés. Cet échantillonnage permit d'obtenir des données socio-économiques sur 25 pêcheurs de la commune (soit près de 8,5 % du nombre total de pêcheurs supposés sur la commune). Kronen décrit précisément sa population de pêcheurs et notamment sa composition : 18 % de pêcheurs professionnels, 11 % de pêcheurs de subsistance et 71 % de pêcheurs de loisir.

e. Méthode participative

La dernière étude en date visant à estimer (indirectement) la production halieutique du lagon de Moorea a été réalisée par Brenier en 2009. Elle repose sur des suivis participatifs des pêcheries récifales via des enquêtes au sein des foyers pour recueillir des données sur la consommation et l'activité de pêche auprès de grands échantillons. L'estimation de la production halieutique est approchée grâce à des enquêtes menées par les écoliers, qui permettent de détailler les sorties de pêche d'un pêcheur du ménage pendant deux semaines.

Le questionnaire distribué aux écoliers comprend trois ou quatre parties. La première vise à recueillir des informations générales concernant les activités de pêche et la consommation en poissons du ménage (adresse et taille du ménage, fréquence de consommation en poissons, origine du poisson consommé, nombre de bateaux, nombre de pêcheurs). La seconde, permet de détailler les sorties de pêche d'un pêcheur du ménage pendant deux semaines (couvrant ainsi une période de vives eaux et une de mortes eaux) et de détailler le nom, la taille, et le nombre des poissons consommés au cours des repas des trois derniers jours. Ces enquêtes ont été menées sur 137 participants soit 4,4 % de la population des ménages avec un taux de retour des questionnaires s'élevant à 68 %. Les élèves ont été formés au principe de l'enquête à mener au sein de leur foyer à partir d'un questionnaire chacun.

[10] Depuis 1989, l'arrêté n'étant plus appliqué plusieurs points de vente sont réapparus tout autour de l'île.

[11] Munro et Williams (1985) avancent un chiffre de 15 t km^{-2} an^{-1} pour l'ensemble des poissons, crustacés et mollusques, et Russ et Alcala (1989) donnent un rendement de 0,4 à 40 t km^{-2} an^{-1} pour des poissons de petites zones à croissance corallienne active (Yonger 2002).

[12] Une guirlande de poissons, d'une ou plusieurs espèces, liés ensemble avec une fibre végétale passant par les ouïes, le tout suspendu généralement sur un portique métallique, et qui constitue l'unité de vente.

Résultats : bilan des différentes estimations de la production halieutique de Moorea

Les rendements de la pêche récifo-lagonaire estimés sur l'île de Moorea sont très variables d'une méthodologie d'estimation à l'autre (tableau 2). Cependant, on constate qu'ici deux philosophies s'affrontent. Les estimations du rendement à partir de données de captures nous donnent des valeurs relativement faibles du rendement halieutique de l'île (de 0,7 à 2,2 t km^{-2} an^{-1}). En revanche, les données issues d'enquêtes de consommation ou d'enquêtes participatives estiment le rendement de la pêche entre 20 et 25 t km^{-2} an^{-1}.

Discussion

L'importance des écarts constatés entre les méthodes de suivis des captures et celles utilisant des enquêtes socio-économiques nous invitent à discuter des différentes limites de chaque étude pour enfin se prononcer sur l'estimation la production halieutique du lagon qui semble la plus proche de la réalité.

Suivis des captures, des débarquements et de la vente

L'analyse des méthodologies de Galzin, Aubanel et Vieux montre que la production halieutique est sous-estimée principalement car elle ne prend pas en compte les captures réalisées par la pêche récréative ainsi que les quantités auto-consommées par les pêcheurs professionnels et de subsistance. D'une manière générale ces études font apparaître la difficulté de suivre les activités de pêche en milieu insulaire péri-urbain. L'augmentation de la population, l'émergence de nouveaux marchés (vente directe sur commande, par exemple) et l'abandon du marché central de Paopao rendent de plus en plus difficile le suivi des débarquements de poissons et l'estimation de la production de la pêche par la méthode des observations des captures. En effet, le caractère diffus des débarquements et l'importance de cette pêche lagonaire au point de vue socio-économique de l'île de Moorea ne facilitent pas la quantification de la pêche. Par contre, l'observation des ventes en bord de route peut s'avérer être un excellent moyen de déceler la pression de pêche en regardant la taille des poissons vendus (Madi Moussa 2010). L'évaluation de la production halieutique par l'observation de la taxe municipale (Galzin et al. 1989) a été sous-estimée car elle ne prend en compte que la part des poissons qui ont été vendus, or elle ne représente que 40 % de la quantité globale pêchée dans le lagon selon Vieux (2002). De même que les études d'Aubanel (1993) et de Vieux (2002), deux observations à dix ans d'intervalle avec la même méthodologie donnent un rendement encore une fois sous-estimé. Cependant, les trois études montrent un résultat similaire sur le rendement ce qui est normal du fait que l'échantillon concernait que les pêcheurs qui vendent en bord de route et n'ont pas tenu compte de l'autoconsommation. Tout le littoral de l'île est un point potentiel de débarquement des pêcheurs, il est donc très difficile voire impossible de suivre les captures qui ne passent pas par les circuits de vente conventionnels. À cela s'ajoute le fait que ce genre de technique néglige les captures issues de la pêche de loisir qui ne n'est pas comptabilisée malgré son importance (Brenier 2009).

Enquêtes de consommation et biais

Lorsqu'on s'intéresse à la consommation moyenne annuelle de poissons par habitant, la Polynésie française est considérée comme un des pays où la consommation est la plus importante (Kronen et al. 2006). À Moorea, on consomme près de 110 kg par habitant et par an (Yonger 2002) alors que les valeurs moyennes pour la région Pacifique sont comprises entre 4,8 et 40 kg par habitant et par an, pour une moyenne de 23 kg (Labrosse et al. 2006). Même s'il est difficile de comparer les résultats d'études de consommation réalisées dans des contextes et par des méthodes différentes, l'écart dans les estimations entre la Polynésie française et la valeur maximale des autres pays du Pacifique intrigue et nous invite à réfléchir sur les biais possibles de ces méthodologies et du contexte d'étude.

Concernant la méthodologie d'enquête, on constate que parmi les quatre variables renseignées dans les enquêtes de consommation : familles de poissons, origine du poisson consommé, quantité consommée par repas et fréquence hebdomadaire des repas, seule cette dernière semble légèrement sur-estimée (Gilbert et al. 2006). Cette légère sur-estimation pourrait provenir d'une mauvaise interprétation du terme repas. Il est possible que la consommation de restes ait été déclarée comme repas, entrainant ainsi artificiellement une augmentation du nombre de repas.

Tableau 2. Estimations des rendements par unité de surface selon le type d'étude.

Rendement (t km^{-2} an^{-1})	Type de données	Source
24,5	Enquêtes participatives réalisées par des écoliers de Moorea	Brenier 2007
28,14*	Enquêtes socio-économiques du village de Maatea à Moorea	PROCFish 2006
22,9	Enquêtes de consommation directe	Yonger 2002
1,01 à 2,2	Quantités vendues en bord de route	Vieux 2002
0,7 à 1,4	Quantités vendues en bord de route	Aubanel 1993
1,2 à 1,4	Extrapolation de données de pêche	Galzin et al. 1989

* Rendement de la pêche récifale pour la commune de Maatea uniquement.

Concernant le contexte, on constate que le caractère ponctuel de l'étude est tout d'abord une source de biais dans l'estimation moyenne annuelle réalisée. En effet sur la base d'une estimation moyenne hebdomadaire, on réalise une extrapolation à l'année. Cette relation repose sur des hypothèses de stabilité temporelle des comportements alimentaires et de la production halieutique (Gilbert et al. 2006). De même, l'évaluation des quantités consommées est basée sur la déclaration du nombre de poissons consommés par espèce, leurs tailles ou plus rarement (cas des espèces hauturières) leurs poids. L'estimation de la taille des poissons est généralement réalisée à l'aide de gabarits et la conversion taille/poids est faite grâce aux relations biométriques. L'utilisation des relations taille/poids n'est pas toujours réalisée en toute rigueur. En effet, en l'absence de relation spécifique, les études utilisent les relations d'espèces proches (Gilbert et al. 2006). Les informations recueillies auprès des ménages sont donc des informations plus d'ordre qualitative que quantitative puisque basées sur des perceptions. Elles font appel à la mémoire à court terme de la personne interrogée ainsi qu'à sa capacité à convertir une image, un souvenir en une grandeur physique (Gilbert et al. 2006).

Cependant, l'utilisation d'études indirectes par enquêtes de consommation des produits de la mer auprès des ménages offre une bonne alternative pour étudier la production halieutique de ces milieux. Elles permettent entre autre de prendre en compte les captures réalisées par tous les types de pêcheurs y compris les pêcheurs de loisir. Elles ont d'ailleurs fait l'objet de nombreuses études ces dernières années (Yonger 2002 ; Lagadec 2003 ; Léopold et al. 2004 ; Kuster et al. 2006). Léopold et al. (2004) ont calculé l'erreur de prédiction de la production par le biais de la consommation et l'estiment à 4,5 %. Kuster et al. (2006) ont montré que les estimations des captures, de l'effort de pêche et de la consommation de poissons par enquête auprès des ménages étaient cohérentes et statistiquement non différentes de celles issues d'études directes. De même pour les enquêtes participatives, il n'y a pas de différence significative entre la consommation moyenne en poissons lagonaires par habitant, calculée à partir des données collectées par les écoliers, et celle calculée à partir des données collectées par les scientifiques (Brenier 2009). D'autres études impliquant des écoliers dans la collecte de données scientifiques ont également montré que ceux-ci étaient capables de produire des données fiables (Au et al. 2000 ; Nicholson et al. 2002 ; Delaney et al. 2008).

Quelle estimation de la production halieutique est la plus fiable ?

Sur la base des signes évidents de surexploitation constatée sur le lagon de Moorea ainsi que d'après la valeur du rendement maximum durable de 23 t km^{-2} an^{-1} calculé par Gazin en 1987, on peut raisonnablement penser que le rendement actuel de la pêcherie récifo-lagonaire de Moorea est supérieur à cette valeur et serait d'environ 25 t km^{-2} an^{-1}. Ceci tendrait à confirmer que, dans ce contexte d'étude, les études d'estimation indirecte via les enquêtes de consommation et de perception s'avèrent les plus pertinentes pour estimer la production et le rendement halieutique du lagon de Moorea.

Conclusion

Les activités de pêche lagonaire à Moorea sont assez difficiles à suivre et à évaluer compte tenu de leurs caractères diffus

Brenier a formé à Moorea des écoliers sur la façon de mener chez eux des enquêtes sur la consommation de poisson dans les ménages. La moyenne de la consommation de poissons récifaux par personne calculée à partir des données collectées par les enfants était quasi équivalente à celle calculée par des scientifiques dans des enquêtes précédentes (photographie : A. Brenier).

et variés. Plusieurs catégories de pêcheurs (professionnels, de subsistance et de loisir) utilisent des techniques de pêches diversifiées ayant pour objectif la vente, le don ou l'autoconsommation des captures. En 25 ans, plusieurs travaux ont tenté d'évaluer la production halieutique du lagon de Moorea en utilisant presque chaque fois une méthodologie spécifique. Malgré la diversité de méthodes choisies, les différents résultats des estimations de la production halieutique de Moorea mettent en évidence qu'il existe un important écart de valeurs entre les méthodes de suivis des captures (de 0,7 à 2,2 t km^{-2} an^{-1}) et celles utilisant des enquêtes socio-économiques de consommation ou participatives (de 22,9 à 24,5 t km^{-2} an^{-1}). En tenant compte des différents biais propres à chaque méthode d'estimation, il semble que les méthodes utilisant des enquêtes socio-économiques donnent une estimation de la production halieutique plus proche de la réalité. En effet, ces méthodes sont plus représentatives des captures effectuées par l'intégralité des pêcheurs à l'inverse des méthodes de suivi de captures qui ne comptabilisaient que les captures mises en vente, et pas celles provenant de la pêche de loisir. Enfin, les signes de surexploitation du lagon, nous invitent à penser que la production halieutique actuelle est probablement supérieure au rendement maximal durable (MSY) de 23 t km^{-2} an^{-1} calculé par Galzin. Ceci confirme ainsi que le rendement actuel de la pêcherie récifo-lagonaire de Moorea soit proche des valeurs estimées par les enquêtes socio-économiques et compris autour de 25 t km^{-2} an^{-1}.

Bibliographie

Au J., Bagchi P., Chen B., Martinez R., Dudley S.A. and Sorger G.J. 2000. Methodology for public monitoring of total coliforms, *Escherichia coli* and toxicity in waterways by Canadian high school students. Journal of Environmental Management 58:213–230.

Aubanel A. 1993. Évaluation socio-économique de la pêche en milieu corallien dans l'île de Moorea (Polynésie française) : persistance d'une consommation locale traditionnelle hors du développement touristique. Journal de la Société des Océanistes 96(1):49–62.

Birkeland C. 1997. Life and death of coral reefs. New York. 536 p.

Brenier A. 2009. Pertinence des approches participatives pour le suivi écosystémique des pêcheries récifales. Thèse de Doctorat. Université Paris VI-Pierre et Marie Curie et UFR des Sciences de la vie, Université de Tuléar-Institut halieutique et des sciences marines. 143 p.

Dalzell P., Adams T.J.H. and Polunin N.V.C. 1996. Coastal fisheries in the Pacific islands. Oceanography and Marine Biology 34:395–531.

Delaney D.G., Sperling C.D., Adams C.S. and Leung B. 2008. Marine invasive species: validation of citizen science and implications for national monitoring networks. Biological Invasions 10:117–128.

Ferraris J. et Cayré P. 2003. Les pêcheries récifales dans le Pacifique sud : d'une gestion intuitive vers une gestion écosystémique raisonnée. Océanis 29(3–4):397–414.

Galzin R. 1985. Écologie des poissons récifaux de Polynésie française. Cybium 9(4):403–407.

Galzin R., Morize E., Stein A. et Conte E. 1989. Dégradations naturelles et/ou anthropiques en zones côtières intertropicales et répercussions possibles sur l'économie des pêches : le cas des récifs coralliens. Action CORDET, Rapport Centre de Recherche Insulaire et Observatoire de l'Environnement RA 32. 135 p.

Gilbert A. 2006. Précision et biais des estimations de la consommation de poissons par enquêtes auprès des ménages. Cas de la commune de Haapiti (Moorea) Polynésie française. UR-CoReUs, CRISP. 50 p.

Grigg R.W., Polovina J.J. and Atkinson M.J. 1984. Model of a coral reef ecosystem. Resource limitation, community regulation, fisheries yield and resource management. Coral Reefs 3:23–27.

ISPF (Institut de la statistique de Polynésie française). 2007. Recensement de la population. Population légale au 20 août 2007 et premiers résultats statistiques. 24 p.

Jennings S. and Kaiser M.-J. 1998. The effects of fishing on marine ecosystems. Advances in Marine Biology 34:201–352.

Kronen M., McArdle Brian. and Labrosse P. 2006. Surveying seafood consumption – A methodological analysis. The South Pacific Journal of Natural Science 24:11–19.

Kronen M. 2007. Aspects monétaires et non-monétaires de la pêche artisanale dans les pays insulaires océaniens. Hina, les femmes et la pêche, Bulletin d'information de la CPS 16:12–20.

Kuster C., Vuki V.C. and Zann L.P. 2006. Validation of the accuracy of household reporting of subsistence fishing catch and effort: a Fijian case study. Fisheries Management and Ecology 13:1777–1784.

Labrosse P. et Letourneur Y. 1998. Définition et mise en œuvre de méthodes de suivi des stocks et de la pression de pêche des poissons d'intérêt commercial des lagons de la Province Nord de la Nouvelle-Calédonie. ORSTOM Nouméa, Rapport de la Convention Scences de la Mer et Biologie Marine 21. 25 p.

Labrosse P., Letourneur Y., Kulbicki M. and Paddon J. 2000. Fish stock assessment of the Northern New Caledonian lagoons: fishing pressure, potential yields and impact on management options. Aquatic Living Resources 13(2): 91–98.

Labrosse P., Ferraris J. and Letourneur Yves. 2006. Assessing the sustainability of subsistence fisheries in the Pacific: the use of data on fish consumption. Ocean and Coastal Management 49:203–221.

Lagadec X. 2003. Étude de l'évolution halieutique d'un atoll de Polynésie française : description du système pêche de l'atoll de Tikehau par le biais d'enquêtes de consommation, évolution sur 20 ans. ENSAR. 47 p.

Lecaillon G., Dufour V. et Lenfant P. 2000. Les pêcheries dans les récifs coralliens. Océanis 26(3):543–569.

Leenhardt P. 2009. Influence de la mise en place d'Aires Marines Protégées (AMP) sur la pêche lagonaire : validation d'un modèle par réseaux bayésiens appliqué au cas d'étude de Moorea. Agrocampus Ouest. 45 p.

Léopold M., Ferraris J. and Labrosse P. 2004. Assessment of the reliability of fish consumption as an indicator of reef fish catches in small Pacific islands: the example of Ouvea Island in New Caledonia. Aquatic Living Resources 17:119–27.

Letourneur Y. et Chabanet P. 1994. Variations spatio-temporelles de l'ichtyofaune de platiers récifaux à la Réunion. Cybium 18(1):25–38.

Lison de Loma T. 2005. Liens entre les caractéristiques récifales des îles, la densité humaine et les populations de poissons récifaux commerciaux des îles de la Société. Convention Ministère de la Pêche, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises N°4-0095.

Loubens G. 1975. Quelques aspects de la pêche en Nouvelle-Calédonie. Nouméa : Nature Calédonienne 9:27–30.

Madi Moussa R. 2010. Estimation de la taille des poissons lagonaires vendus sous la forme de *tui* en bord de route sur l'île de Moorea (Polynésie française) par analyse de clichés numériques. Cybium 34(1):73–82.

McClanahan T., Polunin N. and Done T. 2002. Ecological states and the resilience of coral reefs. Conservation Ecology 6(2):18.

Moberg F. and Folke C. 1999. Ecological goods and services of coral reef ecosystems. Ecological Economics 29:215–233.

Munro J.L. 1985. Yields from coral reef fisheries. Fishbyte 2(3):13–15.

Nicholson E., Ryan J. and Hodgkins D. 2002. Community data – Where does the value lie? Assessing confidence limits of community collected water quality data. Water Science and Technology 45:93–200.

Paddon J.-R. 1997. Fishing pressure on demersal lagoon fish in the North Province of New Caledonia, South Pacific: Evaluation, impact on stock assessment and implications for management. Master of Arts Thesis, RSMAS, University of Miami, 158 p.

Russ G.-R. and Alcala A.-C. 1989. Effects of fishing on the ecosystem structure of coral reefs. Marine Ecology Progress Series 56:13–27.

Spalding M. D. and M.Grenfell A. 1997. New estimates of global and regional coral reef areas. Coral Reefs 16:225–230.

SPE (Service de la pêche). 2006. Synthèse des données de la pêche professionnelle et de l'aquaculture. Bulletin 2006, cellule statistique. Service de la pêche. 30 p.

Vieux C. 2002. La pêche lagonaire à Moorea (Polynésie française) : évolution quantitative et socio-économique depuis 1992. Rapport du CRIOBE : 32 p. + annexes.

Yonger M. 2002. Approche de la pêcherie récifo-lagonaire de Moorea (Polynésie française) : évaluation de la production halieutique et de la population de pêcheurs. Mémoire de D.A.A. ENSA Rennes : 50 p. + Annexes.

Les DCP, à bannir complètement ?

Tim Adams

Conseiller en gestion halieutique auprès du Service des pêches et des ressources marines de Nauru

Un article publié en 2011 dans la presse des Samoa américaines qualifie les dispositifs de concentration de poissons de « ruches des océans » (« Beehives of the Ocean »)[1]. L'article prône avec conviction la mise en place d'un maximum de dispositifs de concentration de poissons (DCP) (au moins 200 par gros navire) et vise à montrer une facette positive de cette pratique décriée aussi bien par les professionnels du métier que par des gens de l'extérieur qui voudraient la voir interdite.

Du côté des détracteurs, nombreux sont ceux qui considèrent que les DCP sont « mauvais », car leur utilisation accroît la proportion d'espèces non ciblées (prises accessoires) et de petits thons pris dans les filets (les DCP sont des havres pour les jeunes poissons et autres espèces dédaignées du monde marin) et qu'ils devraient être interdits.

Je peux tout à fait comprendre que quelqu'un des Samoa américaines fasse l'apologie des DCP ; Pago Pago est après tout le port où la flottille américaine de senneurs « made in US » vient débarquer ses prises, et les DCP sont bien plus fréquentés par ces senneurs que par la plupart des autres flottilles. C'est un constat qui s'applique aussi aux flottilles établies dans l'océan Pacifique oriental.

Je peux aussi comprendre que les groupes de pression écologistes voient les DCP d'un mauvais œil. Ils ont été témoins de l'impuissance chronique des commissions de pêche régionales, incapables de se mettre d'accord sur des mesures qui permettraient de lutter efficacement contre la surpêche des thonidés. En effet, souvent, les commissions régionales de pêche thonière sont dépourvues des compétences juridiques propres aux administrations nationales et leurs membres sont rarement mus par des intérêts communs. Conséquence : il est difficile de mettre en œuvre des mesures adaptées et complexes qui permettraient d'augmenter les rendements tout en préservant les stocks, et des mesures plus directes comme l'interdiction totale de certains types d'engins tels que les DCP semblent plus efficaces dans l'immédiat.

Est-on ici dans un débat purement théorique ?

Mon opinion est la suivante : les DCP ne sont pas par nature plus ou moins « mauvais » que d'autres types d'engins de pêche. Tous les engins de pêche ont été conçus afin de permettre à l'homme d'attraper des poissons plus facilement. Toutefois, s'il y a trop de personnes qui pêchent dans un même endroit ou que l'engin de pêche est trop performant et épuise les stocks de poissons, ou encore si la taille des stocks se voit réduite à cause des dommages collatéraux de la pêche, alors tous les engins de pêche pourraient être jugés « délétères ».

Même la pêche à main nue, comme la collecte de coquillages à marée basse, peut devenir problématique si elle est excessive et que les ressources ramassées ne sont pas « résilientes ». À titre d'exemple, on pourrait facilement ramasser tous les bénitiers d'un récif (les bénitiers ont besoin de la lumière du soleil pour survivre). Sachant que ce sont des animaux à croissance lente, qui se reproduisent de façon erratique, on peut dire que les populations de bénitiers ne sont pas résilientes. D'autres organismes en revanche sont plus résilients. Ainsi, vous n'aurez aucun problème à ramasser jusqu'au dernier troca d'un récif, mais il restera toujours des juvéniles cachés dans les crevasses et sous les rochers. Autre exemple de l'espèce résiliente par excellence : l'acanthaster, qui a fait l'objet de plusieurs campagnes d'éradication, sans succès.

Selon leur utilisation, les DCP peuvent présenter de nombreux avantages :

- Ils peuvent réduire le temps de recherche des bateaux de pêche. Un bateau motorisé pourra ainsi économiser du carburant. Les DCP permettent aussi l'utilisation de bateaux non motorisés, à voile ou à rame, là où auparavant on aurait eu recours à un bateau motorisé. Les DCP participent donc au développement bas carbone.

- Si l'on réduit le temps de recherche, les communautés qui vivent de la pêche (elles sont nombreuses dans le Pacifique) auront plus de temps pour se consacrer à d'autres activités une fois qu'elles auront satisfait leurs besoins en protéines. Les DCP côtiers participent donc au développement global.

- La pêche d'espèces pélagiques autour de DCP côtiers peut constituer une source alternative de nourriture et de revenus pour des personnes qui essayent de réguler ou de réduire l'effort de pêche sur les récifs ou dans les lagons. Les DCP participent donc à l'objectif de préservation des aires marines protégées (AMP).

- L'utilisation de DCP permet d'accroître les prises par unité d'effort de certaines espèces, parfois de façon spectaculaire. Par exemple, une senne filée à proximité d'un DCP ou de tout autre objet flottant dans les eaux des Parties à l'Accord de Nauru peut permettre d'augmenter les prises de bonites (en poids) de 50 % en moyenne par rapport à une senne filée dans des conditions similaires sur un banc libre. (Cependant, cette règle n'est pas universelle : on capturera moins de thons jaunes en pêchant autour d'un DCP qu'en ciblant un banc libre. De même, à l'extrême ouest du Pacifique, le volume pêché pour chaque filage sur DCP sera inférieur au volume obtenu sur banc libre, peut-être parce que les poissons capturés autour des DCP sont plus

[1] http://ip-208-109-238-104.ip.secureserver.net/viewstory.php?storyid=28873

petits ou que les sennes utilisées sur DCP dans les eaux indonésiennes et philippines sont moins performantes que les engins employés sur banc libre.)

Bien sûr, selon leur utilisation, les DCP peuvent aussi présenter des inconvénients :

- L'augmentation des prises par unité d'effort, à l'origine de l'amélioration du rendement de la pêche, peut accélérer le phénomène de surpêche si les incitations du marché, les lacunes réglementaires et la mauvaise santé des stocks concourent à la vulnérabilité des ressources. Par exemple, les prises de thons obèses peuvent être multipliées par six, voire plus, autour d'un DCP.

- Une senne filée à proximité d'un DCP renfermera une plus grande variété d'espèces qu'une senne sur banc libre. Étant donné que les senneurs ne gardent à bord que les thons, les autres espèces, dites accessoires, sont généralement rejetées.

- En moyenne, les senneurs attrapent plus de petits thons à proximité d'un DCP que sur un banc libre. Outre le risque accru de surpêche de recrutement (baisse du potentiel de reproduction), les petits poissons capturés rapportent moins au poids et sont souvent invendables. Il est vrai qu'un DCP permettra de pêcher plus de poissons, mais de valeur inférieure.

- La pêche à la senne est une technique qui consiste à capturer les poissons de surface. Or, les espèces marines évoluant autour des DCP sont beaucoup plus diversifiées que celles qui accompagnent les bancs libres. Ainsi, par rapport à d'autres types de pêche autour de DCP ou à la pêche à la senne sur banc libre, un coup de senne sur DCP augmente les risques de capture d'espèces nageant à la surface, autres que les thons. Il se trouve qu'à la surface de l'eau, le biote compte un assez grand nombre d'espèces vulnérables (espèces qui remontent à la surface pour respirer telles que les tortues marines et les mammifères, ou espèces s'alimentant d'organismes photosynthétiques).

Alors, comment trouver le juste équilibre entre les avantages relatifs et les énormes inconvénients des DCP ?

Pour y arriver, le plus simple est de tenir compte du fait qu'il existe deux principaux types de DCP, chacun adapté à une technique de pêche particulière.

1. Les DCP en milieu hauturier – Il s'agit généralement de DCP dérivants (« DCP-d »), mouillés loin des côtes et utilisés par les thoniers industriels (souvent étrangers, dans la région océanienne), généralement des senneurs (même si les canneurs et les ligneurs les utilisent aussi).

2. Les DCP côtiers – Il s'agit généralement de DCP ancrés (« DCP-a »), placés en dehors du récif, à une distance atteignable en hors-bord ou en pirogue. Ils sont utilisés par des bateaux locaux, pratiquant la pêche artisanale à la ligne, et qui exploitent toutes les espèces attrapées. Ce type de DCP peut aussi profiter au tourisme de la pêche sportive.

Alors, quels types de DCP et quels modes d'utilisation pour une pêche durable ? Je vous en laisse seul juge.

Ce qu'il est important de garder à l'esprit, c'est que les DCP s'utilisent dans différents contextes et que, s'ils entraînent des conséquences inacceptables dans certaines pêcheries, ils peuvent aussi être avantageux surtout pour les pêcheries artisanales des pays en développement.

Politique des îles du Pacifique vis-à-vis des DCP dérivants

Je devrais probablement mentionner ici que les Parties à l'Accord de Nauru (PAN) ont décidé de mettre en place un plan d'action pour ramener la mortalité des thons obèses à un niveau jugé durable par les halieutes de la CPS. Et, pour ce faire, ils comptent limiter les opérations des thoniers senneurs industriels sur DCP-d dans l'ouest du Pacifique tropical.

Et la raison en est simple. Dans les eaux des Parties à l'Accord de Nauru, les prises de thons obèses effectuées sur DCP-d sont en moyenne 600 % supérieures à celles réalisées sur banc libre. Réduire l'utilisation des DCP-d est l'une des manières les plus efficaces pour diminuer la mortalité due à la pêche des thons obèses (espèce victime de surpêche dans l'ouest du Pacifique tropical) sans que cela ait un impact injustifié sur les prises de bonites (espèce principalement ciblée). L'idée est que les senneurs fréquentent moins les DCP et pêchent plutôt sur des bancs libres de bonites ; si tout le monde applique les mêmes règles, personne ne sera lésé.

Ce même raisonnement a été suivi par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central en 2008. Tous les membres de la Commission sont convenus d'imposer non seulement une fermeture saisonnière annuelle de trois mois de la pêche sur DCP, mais aussi de mettre en pratique cette mesure, qui s'applique à l'ensemble du Pacifique, un an avant celle des Parties à l'Accord de Nauru.

La première fermeture saisonnière (deux mois en 2009) n'a donné que des résultats mitigés. Il faut toutefois préciser que le décret des Parties à l'Accord de Nauru qui prévoit la présence d'un observateur à bord de tous les senneurs opérant dans leurs eaux n'était pas encore entré en vigueur. Par ailleurs, il semble que de nombreux navires aient bravé l'interdiction saisonnière imposée par leurs États du pavillon au vu de la composition spécifique moyenne des prises et du nombre de sennes mises à l'eau avant l'aube (pratique utile uniquement sur DCP-d, les bancs libres se repérant à l'œil nu).

Toutefois, les résultats de la deuxième année de fermeture dans le Pacifique occidental et central (juillet–septembre 2010) sembleraient bien meilleurs. La composition moyenne des prises a changé et, apparemment, quelques navires ont même quelque peu réduit leur utilisation des DCP avant et après la saison de fermeture. Ces résultats ont été examinés par les Parties à l'Accord de Nauru qui sont convenus de prolonger la période de fermeture à quatre mois pour 2012 en se réservant la possibilité de monter à six mois à l'avenir. On attend avec grand intérêt les résultats de l'analyse de la troisième fermeture (1er juillet au 30 septembre 2011).

L'avenir des DCP dérivants

Certains pays envisagent, entre autres options, une interdiction totale des DCP-d dans le cas où les autres mesures régionales

de réduction de la mortalité due à la pêche du thon obèse ne donnaient pas les résultats escomptés.

Parmi ces autres mesures, figurent l'interdiction faite aux senneurs titulaires d'une licence de pêcher en haute mer dans l'est de la région (où la proportion de thons obèses pris dans les sennes est plus élevée qu'à l'ouest), l'obligation de garder à bord tous les petits thons capturés (les rejets de petits thons obèses étant fréquents, cette mesure constitue une incitation économique à la réduction des prises de juvéniles), et l'augmentation du nombre d'opérations d'échantillonnage au port et de campagnes d'observation à bord (les juvéniles de thons jaunes et de thons obèses sont souvent confondus dans les journaux de pêche des navires).

Cependant, la question de l'interdiction reste en suspens. Une interdiction totale de pêche à la senne sur DCP pourrait bien être une mesure trop drastique qui mettrait trop lourdement en difficulté la filière de la pêche à la bonite, sans que cela n'apporte forcément une plus-value en termes de protection des thons obèses. Les senneurs ne sont pas les seuls navires à attraper des thons obèses. En réalité, ils sont largement devancés par les palangriers. Au cours des 60 dernières années, environ 77 % des prises de thons obèses effectuées dans le Pacifique occidental et central ont été réalisées par des palangriers, contre quelque 15 % pour les senneurs (le pourcentage restant est à mettre à l'actif d'autres engins de pêche, tels que la canne et la traîne) (figure 1).

Toutefois, l'impact des senneurs sur les thons obèses ne cesse de croître, simplement parce que la pêche à la senne est une technique relativement nouvelle dans la région et qu'elle se développe rapidement. Si l'on ramène la comparaison aux 15 dernières années, les senneurs s'arrogent cette fois 27 % des prises totales régionales de thons obèses, contre 64 % pour les palangriers.

Un thon obèse capturé par un palangrier rapporte plus qu'un thon obèse attrapé par un senneur. Pour les pays ou sociétés qui exploitent à la fois des senneurs et des palangriers, il est beaucoup plus intéressant, d'un point de vue économique, de réserver la pêche de thons obèses aux palangriers. De plus, la pêche à la palangre est une technique de plus petite échelle qui, en termes de faisabilité, peut être vue par le secteur privé halieutique des États et Territoires océaniens comme une voie de développement plus durable que la pêche à la senne.

Cela dit, les flottilles de senneurs et les petites nations insulaires Parties à l'Accord de Nauru qui sont fortement tributaires des droits d'accès versés par les pêcheries, pourraient à juste titre demander pourquoi ils devraient supporter quasiment tout le poids des mesures de conservation du thon obèse alors que les palangriers, pourtant beaucoup plus nombreux, n'ont pas à se plier à des restrictions aussi sévères. En effet, les palangriers n'ont pas l'obligation d'embarquer un observateur pour chaque filage, la proportion autorisée de prises accessoires est beaucoup plus élevée que pour les senneurs, leurs taux de déclaration sont plus faibles et enfin leur niveau d'effort n'est pas limité par la réglementation (du moins pas encore).

Que les États Parties à l'Accord de Nauru imposent ou pas des restrictions supplémentaires dans leurs eaux sur l'utilisation des DCP-d, il n'en demeure pas moins que l'utilisation des DCP-d par les senneurs et les bateaux à proprement parler doivent être réglementés dans le cadre d'une gestion des ressources halieutiques. Cette stratégie de gestion est plus efficace si les décisions sont prises à un niveau régional ou sous-régional. Tout comme les senneurs et les bancs de thons

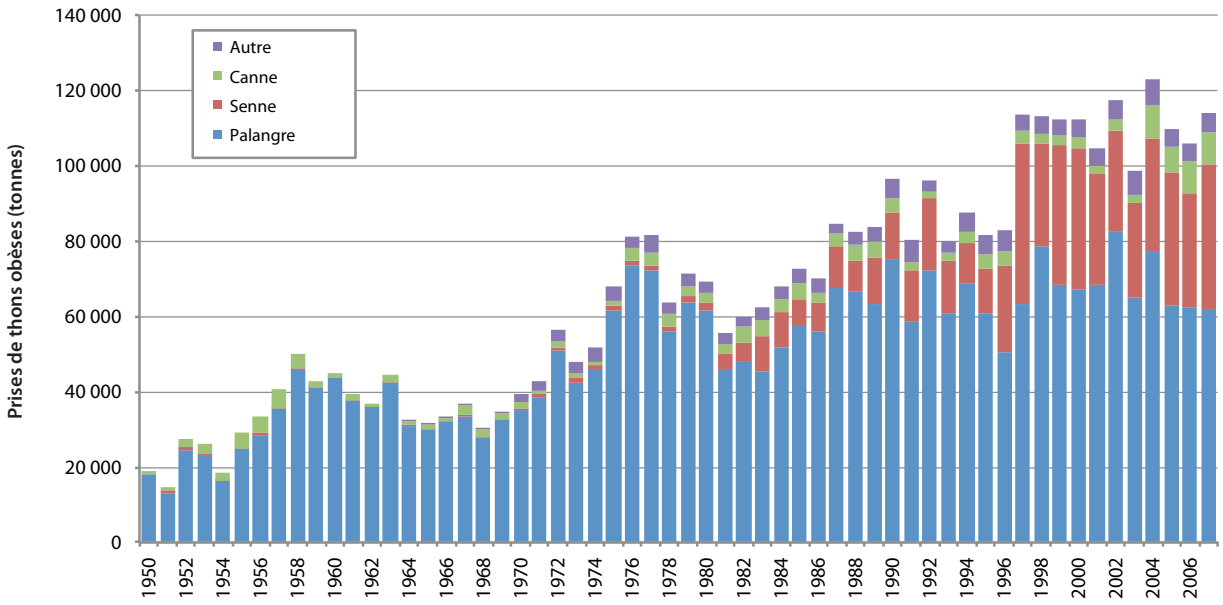

*Figure 1. Prises annuelles (en tonnes) de thons obèses dans le Pacifique occidental et central classées selon les techniques de pêche (**source :** SPC Tuna Fishery Year Books).*

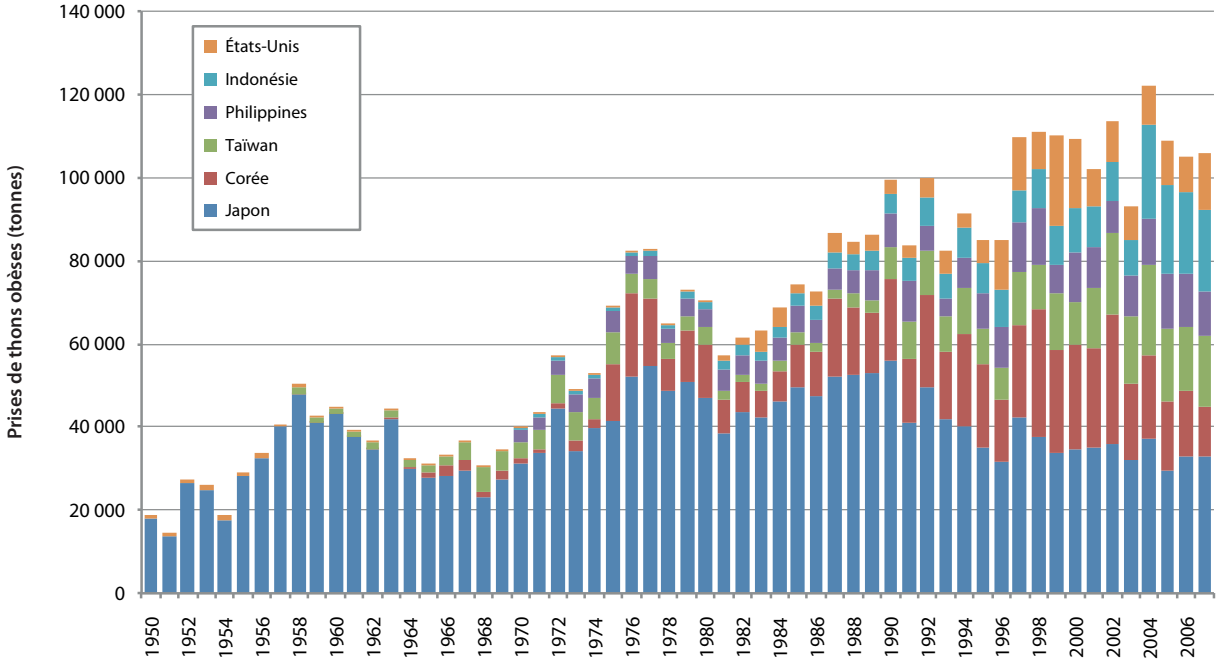

*Figure 2. Prises annuelles de thons obèses dans le Pacifique occidental et central classées par pavillon (six plus gros pêcheurs uniquement) (**source :** SPC Tuna Fishery Year Books).*

qu'ils ciblent, les DCP-d sont « hautement migratoires ». Au cours de leur courte période d'existence, ils peuvent dériver sur différentes zones économiques exclusives.

Cette année, lors de leur réunion annuelle, les Parties à l'Accord de Nauru ont eu des discussions assez détaillées sur les différentes possibilités de gestion des DCP-d et ont été informées que, sur le plan technique, il serait assez simple d'utiliser le système de suivi électronique des navires déjà en place pour suivre les DCP-d et assurer que les opérations sont bien déclarées. Cette mesure contribuerait non seulement à mieux contrôler et réglementer l'utilisation des DCP-d, mais permettrait aussi d'accroître de façon spectaculaire la quantité d'informations dont disposent les spécialistes de la pêche hauturière et les autres membres de la communauté scientifique. En effet, un grand nombre de DCP-d sont équipés de GPS et de matériel de recherche de poissons.

Le marché

La création d'un écolabel est un autre volet de la stratégie mise en place par les Parties à l'Accord de Nauru pour diminuer la dépendance des senneurs vis-à-vis des DCP-d et donc réduire les prises accessoires de thons obèses (la politique de la carotte plutôt que du bâton).

Les bonites pêchées sur des DCP ne peuvent bénéficier de la certification « pêcherie durable » du Marine Stewardship Council (MSC) décernée aux bonites pêchées sur banc libre dans les eaux des Parties à l'Accord de Nauru.

Avec cet écolabel, les bonites pêchées sur banc libre disposeront d'un avantage commercial sur les bonites pêchées sur DCP dans les eaux des Parties à l'Accord de Nauru. Les senneurs qui voudraient pratiquer un prix premium et obtenir leur sésame sur les marchés MSC pourront faire une demande d'enregistrement à la condition qu'ils aient la capacité et la volonté de respecter les réglementations et les critères d'éligibilité des Parties à l'Accord de Nauru. Une traçabilité de la senne à la conserverie et la chaîne de responsabilité doivent être garantis en affectant des observateurs et des inspecteurs au contrôle des registres des navires, des transporteurs et des conserveries, le but étant de s'assurer que les poissons capturés sur DCP et en banc libre ne sont mélangés à aucun moment durant le processus de production.

Certaines personnes craignent que l'interdiction des DCP n'entraîne une envolée des prix du thon. Bien qu'il soit improbable que les bonites en boîte atteignent des prix similaires à ceux du saumon sauvage fumé ou du caviar par exemple, toute personne consciente du cachet gastronomique de certaines marques de sardines à traçabilité garantie et de la tendance haussière des prix des produits de la pêche partout dans le monde sait que le jour viendra peut-être où certaines marques de bonites en boîte seront considérées comme des produits de luxe.

L'augmentation du prix de la bonite en boîte est-elle préjudiciable aux Océaniens ? La nutrition des populations ne s'en verra pas affectée pour autant, puisque le thon mis en boîte localement n'est pas une composante majeure de leur alimentation. Les Océaniens pêchent eux-mêmes leurs poissons frais ou achètent des conserves importées de poissons pêchés sur les vastes plateaux continentaux situés à de hautes latitudes. Maintenant que les rejets en mer sont interdits, les ports océaniens seront progressivement inondés de thon bon marché. Par ailleurs, les propriétaires des thoniers senneurs ne sont pas les plus démunis (voyez le nombre de navires en construction en Asie destinés à intégrer la très lucrative activité halieutique régionale dans le bassin Pacifique).

De mon point de vue, l'augmentation du prix de la boîte de bonite à la sortie de la conserverie présente bien plus d'avantages que d'inconvénients pour le Pacifique. Pour les pays ne disposant pas des infrastructures nécessaires à l'exploitation de senneurs, une hausse des prix entraînera une augmentation des droits d'accès par unité de capture, lesquels représentent une source de revenus pour au moins trois des Parties à l'Accord de Nauru. Pour les pays océaniens qui disposent de leurs propres navires de pêche, les avantages d'une augmentation de la valeur des prises sont évidents. Enfin, pour la ressource proprement dite, une pêcherie bien réglementée, qui utilise des techniques limitant les prises accessoires et qui propose des produits de haute qualité dont la traçabilité est indubitable, cela ne peut être qu'avantageux.

Même les entreprises étrangères de pêche à la senne en tireront profit, en tout cas celles qui respectent les normes régionales. Elles pourront en effet accéder à un marché haut de gamme et éviter de se retrouver en situation irrégulière face aux autorités des Parties à l'Accord de Nauru qui se dotent de systèmes de suivi, contrôle et surveillance toujours plus efficaces.

Les pays océaniens où la bonite est mise en boîte pourraient toutefois craindre qu'une augmentation du prix mondial des matières premières (bonites débarquées) n'affecte leur viabilité économique. Mais si les consommateurs sont prêts à payer plus cher pour des bonites garanties « sans DCP », ce coût supplémentaire devrait être amorti par le prix de vente au détail. Dans tous les cas, la question qui se pose est la suivante : devrions-nous tendre vers une forme de production massive et de moindre qualité (qui est uniquement envisageable dans une économie où le coût de la main-d'œuvre est faible ou qui a un accès préférentiel à un large marché) ou devrions-nous essayer de maximiser la valeur de la ressource tarissable dont nous disposons ?

Comme on peut lire dans l'analyse alarmiste du secteur halieutique réalisée en 2004 pour les besoins du Plan du Pacifique[2] :

« On estime que la plupart des stocks de poissons du Pacifique, qu'ils évoluent au large ou près des côtes, ont atteint leur seuil maximal de production équilibrée. Il serait possible d'en tirer des bénéfices économiques supplémentaires non en augmentant l'effort de pêche total dans la région, mais a) en développant des marchés où se pratiquent des prix plus élevés et des produits de meilleure qualité et de plus grande valeur marchande, b) en remplaçant les flottilles de pêche hauturière étrangères par des navires océaniens ou en encourageant les bateaux étrangers à débarquer leurs prises dans les pays insulaires océaniens pour les activités de valorisation ; […] Toutefois, avant d'essayer d'augmenter la valeur économique de la pêche et de l'aquaculture, les États et Territoires insulaires océaniens devront consolider et maintenir la valeur de ce qu'ils possèdent déjà. »

De même, on peut lire dans l'étude régionale intitulée « L'avenir de la pêche en Océanie »[3] (2010) :

« Pour la pêche hauturière, il est possible de stabiliser les taux de prises à un niveau élevé qui ne soit pas préjudiciable à la santé des ressources et permette de maximiser les avantages retirés par les États et Territoires insulaires océaniens. L'exercice concret de leurs droits souverains sur ces ressources peut permettre de démultiplier les avantages économiques tirés actuellement de la pêche. Une réduction méthodique des droits d'accès accordés aux flottilles étrangères et l'injection de véritables investissements locaux pour les remplacer permettraient le développement d'entreprises locales compétitives. L'essor des marchés asiatiques et la tendance des labels écologiques pourraient créer de nouveaux débouchés accessibles à des produits thoniers innovants. La gestion efficace des prises accessoires et l'interdiction des rejets peuvent contribuer à approvisionner le marché local en poissons bon marché. »

Restreindre l'utilisation des DCP pourrait donc avoir des répercussions à tous les niveaux.

Source : *adaptation d'un article publié sur le blog « Gonedau – fishy musings from the Pacific Islands: a semi-personal take on fish and fisheries », tenu par Tim Adams (http://www.gonedau.blogspot.com).*

[2] http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Meetings/HOF/4/BP6.pdf
[3] http://www.spc.int/DigitalLibrary/Doc/FAME/Reports/Gillett_10_FutureFisheries_Report_and_appendices.pdf

© Copyright Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, 2012

Tous droits réservés de reproduction ou de traduction à des fins commerciales/lucratives, sous quelque forme que ce soit. Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique autorise la reproduction ou la traduction partielle de ce document à des fins scientifiques ou éducatives ou pour les besoins de la recherche, à condition qu'il soit fait mention de la CPS et de la source. L'autorisation de la reproduction et/ou de la traduction intégrale ou partielle de ce document, sous quelque forme que ce soit, à des fins commerciales/lucratives ou à titre gratuit, doit être sollicitée au préalable par écrit. Il est interdit de modifier ou de publier séparément des graphismes originaux de la CPS sans autorisation préalable.

Texte original : anglais

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, Cellule information halieutique, B.P. D5, 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 262000 ; Télécopieur : +687 263818 ; Courriel : cfpinfo@spc.int ; Site Internet : http://www.spc.int/coastfish/fr.html